"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D 212-6 du code forestier"

Aménagement forestier

Forêt domaniale du SARCY

Département : Côte d'Or (21)

2016 - 2035

Surface cadastrale : 230,4000 ha
Surface retenue pour la gestion : 230,40 ha

Altitudes extrêmes : 350 m – 450 m

Révision d'aménagement

DRA : BOURGOGNE

Office National des Forêts

PEFC

Certifié ISO 9001 et ISO 14001

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DU SARCY 3

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN 5

1.1 Présentation générale de l'aménagement 5
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement 5
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions 6
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces 7

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers 8
1.2.1 Description du milieu naturel 8
A - Topographie et hydrographie 8
B - Conditions stationnelles 8
1.2.2 Description des peuplements forestiers 9
A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt 9
B - Etat du renouvellement 11
C - Inventaires réalisés 12

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt 14
1.3.1 Production ligneuse 14
B - Desserte forestière 15
1.3.2 Fonction écologique 15
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau) 17
A - Accueil et paysage 17
B - Ressource en eau potable 17
1.3.4 Protection contre les risques naturels 18

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS 19

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion 19

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité 20
2.2.1 Traitements retenus 20
2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité 20

2.3 Objectifs de renouvellement 21
2.3.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement 21
2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement 22

2.4 Classement des unités de gestion 23
2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques 23
A - Constitution des groupes d'aménagement 23

2.5 Programme d'actions pour la période 2016 - 2035 25
2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS 25
2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE 25
A - Documents de référence à appliquer 25

B - Coupes 25
C - Desserte 29
D - Travaux sylvicoles 29
2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE 30
A - Biodiversité courante 30
B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles) 30
C - Documents techniques de référence 30
2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET 30
A - Accueil et paysage 30
B - Ressource en eau potable 30
C - Chasse – Pêche 31
D – Pastoralisme 31
E - Affouage et droits d'usage 31
F - Richesses culturelles 31
2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS 31
2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET 31
A - Incendies de forêts 31
B - Déséquilibre sylvo-cynégétique 31
C - Crises sanitaires 31
D - Tassement des sols 32
2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES 32
A - Certification PEFC 32
B - Autres actions 32
2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB 32
2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier 33

TITRE 3 - RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI 34

3.1 Récapitulatifs 34
A - Volumes de bois à récolter 34
B - Estimation de la recette bois 36
C - Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel 37

3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement 38

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DU SARCY

Etat des lieux :

La forêt domaniale du Sarcy d'une surface de 230,40 ha, est constituée d'un seul massif qui s'étend sur le plateau calcaire du Châtillonnais, sur les territoires communaux de Saint Broing les Moines et de Terrefondrée.
Essentiellement en situation tabulaire, de courts versants d'exposition sud, sud-ouest bordent le massif.
Les stations forestières présentent dans l'ensemble des potentialités moyennes à faibles (notamment sur les versants d'exposition sud), avec une zone un peu plus productive sur le canton du Breuil. Ces stations sont propices à la production de bois d'œuvre, notamment de hêtre, de qualité. La forêt domaniale du Sarcy présente un enjeu de production moyen sur l'ensemble de sa surface.

Trois grands types de peuplements sont représentés sur la forêt :

- Les jeunes peuplements issus des régénérations mises en œuvre durant les deux dernières périodes d'aménagement, dont les stades s'étalent du semis à la jeune futaie. Ces peuplements sont composés très majoritairement de hêtre, de belle venue, su 27% de la surface de la forêt.

- Les peuplements issus de taillis sous futaie, composés principalement de hêtre plus ou moins mélangé aux chênes. Ces derniers présentent une structure régularisée bois moyens. Le capital sur pied en essences nobles oscille entre 12 à 18 m²/ha. Certaines parcelles (10, 11, 29, 30, 31 34 et 35) affichent une structure irrégulière à bois moyens. Ces peuplements représentent 46% de la surface de la forêt.

- Les peuplements résineux issus de plantations des années 1960 à 1970 : pins sylvestres très majoritaires, mais également épicéas, et de manière plus anecdotique sapins de Nordmann et mélèzes ; le tout sur 27% de la surface de la forêt. Il s'agit essentiellement de petits bois (diamètres 20 et 25 cm à 1,30 m du sol) au stade de la deuxième éclaircie.

La totalité de la forêt est incluse dans la Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux (ZPS). Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type II « La vallée de la Digeanne » couvre 128,46 ha de la forêt. Le niveau d'enjeu de la fonction écologique sera donc qualifié de reconnu.

La fréquentation est limitée aux habitants des communes avoisinantes et aux cessionnaires. La forêt est louée pour la chasse à tir et en battue.
L'enjeu de la fonction sociale est donc qualifié de local.

Bilan de la gestion passée :

La forêt domaniale du Sarcy est inscrite dans la conversion en futaie régulière depuis près de quarante ans, ce qui se traduit aujourd'hui par la présence de 108,89 hectares de futaie régulière feuillue et résineuse, auxquels il faut ajouter 17,36 ha de futaie régulière résineuse récemment acquis.
Les jeunes peuplements de hêtre obtenus en majorité par régénération naturelle, mais aussi ponctuellement par plantation, sont de belle venue et ont fait l'objet de travaux réguliers.
Les jeunes futaies denses ont connu leurs premières éclaircies lors de la précédente période d'aménagement.
Les coupes d'amélioration de conversion programmées ont été réalisées conformément à l'état d'assiette.

La tempête de décembre 1999 a fortement impacté la parcelle 12 (classée à l'origine dans le groupe de préparation) qui a alors été reclassée en régénération naturelle de hêtre, avec cependant un résultat très mitigé ; certaines zones ne présentent pas de semis viables.
Un volume moyen de 2,52 m³/ha/an a été mobilisé conformément aux prévisions de l'aménagement précédent.

Objectifs et principaux choix retenus – Programme d'actions :

Le traitement en futaie régulière feuillue et résineuse avec comme essence objectif feuillue principale le hêtre – et autant que possible le chêne sessile – sera poursuivi sur les parcelles déjà converties et la conversion des taillis-sous-futaie en futaie régulière sera menée sur les parcelles 37a, 38a et 39a dont la régénération est prévue sur cette période d'aménagement.

Le reste des peuplements issus de taillis sous futaie sera classé en conversion en futaie irrégulière de hêtre et autres feuillus. Dans ce groupe les coupes viseront à ouvrir les cloisonnements quand ce n'est pas encore fait, travailler le taillis gênant les futaies et travailler au profit de leur qualité. Ce choix est basé sur la potentialité des stations forestières et l'essence très majoritaire - le hêtre - en place.

Les travaux sylvicoles nécessaires à l'éducation des peuplements seront poursuivis selon les ITTS définis en 2013 pour la Bourgogne Champagne Ardennes.

Le réseau de desserte fera l'objet d'une programmation visant à assurer son entretien.

Une attention toute particulière sera portée au maintien de la biodiversité, et plus particulièrement aux espèces et milieux ayant justifié la création du site Natura 2000. Les actions de gestion courante pour le maintien de la biodiversité seront mises en œuvre (trame d'arbres morts ou sénescents, diversité des essences,…).

Bilan prévisionnel :

Les coupes pratiquées se traduiront par la mobilisation d'un volume de bois en augmentation s'élevant à 3,2 m³/ha/an très proche de la production biologique estimée.
Cette augmentation est liée au volume issu des jeunes futaies feuillues et résineuses en pleine phase de production.
Les dépenses liées aux travaux sylvicoles sont en nette diminution, beaucoup de jeunes peuplements étant encore dans la phase de qualification alors qu'une faible surface d'ouverture en régénération est prévue sur cette période d'aménagement.
Le réseau de desserte étant suffisant, il n'y aura que des travaux d'entretien réguliers sur les vingt prochaines années.
Le bilan financier prévisible est positif dans la continuité du bilan passé. Les volumes récoltés seront en légère hausse mais les produits récoltés seront de moindre qualité : plus de résineux de calibre petit bois et bois moyen, moins de bois d'œuvre feuillu et plus de bois d'industrie. Le volume travaux est en baisse puisque la surface ouverte en régénération est faible et que les peuplements issus des anciens groupes de régénération sont pour beaucoup en phase de qualification.

Le présent aménagement, prévu pour une durée de 20 ans (2016 – 2035) est conforme aux engagements de l'Etat issus du Grenelle de l'environnement, prévoyant de « dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité ordinaire et remarquable ». Il s'inscrit dans la continuité d'une démarche de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Il vise ainsi à optimiser la production de bois d'œuvre hêtre et ponctuellement chêne sessile de qualité tout en prenant en compte les autres fonctionnalités de la forêt.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

Propriétaire de la forêt

La forêt domaniale du Sarcy appartient au domaine privé de l'état.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	**Etat**
Nom de l'aménagement	**Forêt domaniale du Sarcy**
Départements de situation	Côte d'Or (21)
Région nationale IFN de référence	Montagne Bourguignonne (313)
Directive régionale d'aménagement	Bourgogne (Zone B1 – Plateaux calcaires bourguignons)

Département(s)	**Communes de situation**	**Surface cadastrale (ha)**
Côte d'Or	Saint Broing les Moines	213,0400
	Terrefondrée	17,3600
	Total	230,4000

- **Période d'application de l'aménagement**

2016-2035 (20 ans)

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale du Sarcy	F04805U	230,4000	28/07/1997	1996	2015

Suite à la tempête de décembre 1999 qui a fortement impacté la forêt domaniale du Sarcy l'aménagement a fait l'objet d'un modificatif pour la période 2003 – 2016 (arrêté ministériel du 9 mai 2005).

- **Carte de situation de la forêt**

Annexe 1 : Carte de situation de la forêt.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	**230,4000**
Surface retenue pour la gestion	**230,40**
Surface boisée en début d'aménagement	**225,41**
Surface en sylviculture de production	**225,41**

La surface cadastrale s'élève à 230,40 ha. Elle diffère de celle du dernier aménagement (214,85 ha) par l'ajout d'une parcelle (parcelle forestière 41) suite à un échange de parcelles cadastrales entre le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives et l'Etat.

La surface boisée en début d'aménagement s'établit à 225,41 ha, elle résulte de la déduction des diverses emprises de routes forestières (parcelles HSF) de la surface retenue pour la gestion.

La surface hors sylviculture est composée des emprises précédemment citées soit 4,99 ha.

La surface en sylviculture s'élève donc à 225,41 ha.

Annexe 2.a : Plan du parcellaire forestier

Annexe 2.b : Correspondance parcellaire forestier et parcellaire cadastral.

- **Etat des lieux**

Les limites de la forêt domaniale sont connues et matérialisées, généralement par des fossés ou des bornes.
Le diagnostic foncier préalable à l'aménagement a permis de mettre à jour la surface enregistrée dans les bases de l'ONF, en corrélation avec celle des services du cadastre.
La révision d'aménagement a également été l'occasion de caler le parcellaire forestier grâce à des levés GPS.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Les différents procès-verbaux de délimitation et les plans sont archivés à l'agence Bourgogne-Est.

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt domaniale du Sarcy était à l'origine propriété du Prieuré de Saint Broing les Moines.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire forestier n'est pas modifié à l'exception de l'ajout d'une parcelle, numérotée dans la continuité du parcellaire actuel : parcelle 41.

- **Concessions**

Concessions en cours

Aucune concession sur la forêt domanialde du Sarcy.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	**Production ligneuse**	sans objet	faible	moyen	fort	
		4,99	153,65	71,76		*230,40 ha*
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	
				230,40		*230,40 ha*
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	
			230,40			*230,40 ha*
	Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	
		230,40				*230,40 ha*

Les niveaux d'enjeu de la production ligneuse sont définis sur la base des productions estimées par groupes stationnels de la Directive Régionale d'Aménagement (DRA) en fonction des essences présentes, et indiqués par unités de gestion entières.
L'enjeu reconnu pour la fonction écologique est défini par la présence d'une ZPS (Zone de Protection Spéciale pour les Oiseaux) et celle d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique). Un projet de parc national qui intègrerait la forêt domaniale du Sarcy dans sa partie centrale est en cours d'instruction ; la création de ce parc engendrera un enjeu écologique fort.

Carte des fonctions principales de la forêt

Annexe 3 : carte des enjeux

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	*surface concernée*	**Explications succinctes**
- Problèmes sanitaires graves		
- Déséquilibre grande faune / flore		
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	214,58	Le hêtre sur les groupes stationnels B1a, B1B et B1C
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	*surface concernée*	**Explications succinctes**
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse	230,40	La chasse à tir est pratiquée sur le massif
- Pratique de l'affouage		

- **Démarches de territoires**

La forêt domaniale du Sarcy est située sur les communes de Saint Broing les Moines et de Terrefondrée qui font partie de la communauté de communes du Pays Châtillonnais.
Par ailleurs la forêt domaniale du Sarcy est située dans la zone « cœur de parc » du projet de création d'un parc national de forêts feuillues de plaine : parc national des forêts entre Champagne et Bourgogne.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt domaniale du Sarcy se situe sur le plateau calcaire du Châtillonnais. Elle est essentiellement en situation tabulaire avec un versant ouest, sud-ouest de pente plus ou moins marqué.
L'altitude est comprise entre 350 et 450 M.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Les données climatiques « Normales Aurelhy » de Météo France pour la période 1981 – 2010 nous indiquent pour la forêt domaniale du Sarcy les moyennes suivantes :

- Pluviosité moyenne annuelle : 951 mm
- Température moyenne annuelle : 9,5°C

Les décisions prises dans cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés au changement climatique (choix des essences, critères d'exploitabilité, sylviculture…), en référence au Rendez-Vous Techniques n°38 de l'automne 2012 – colloque ONF des 19 et 20 juin 2012 « Changement climatique et évolution des usages du bois, quelles incidences sur nos orientations sylvicoles ? ».

- **Géologie**

La forêt domaniale du Sarcy est assise sur des calcaires du Bathonien moyen et inférieur.

- **Unités stationnelles**

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	**Libellé**	ha	%	**Précautions de gestion**	Essences concernées
B1A (2130-2220)	Hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épais de plateau ou versant (30 à 45 cm)	82,56	36	Moyenne +	Sensibilité du hêtre au déficit hydrique en versant sud
B1B (1220-2120)	Hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation superficiel de plateau ou versant (<30cm)	117,51	51	Faible -	
B1C (1230-2230)	Hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau ou de versant mésotherme	14,51	6	Bonne ++	
B1D (1310)	Hêtraie-chênaie-charmaie sur limon faiblement acide de plateau	9,36	4	Bonne ++ Sols sensibles au tassement	
B1J (3200)	Chênaie pédonculée-frênaie de fond de vallon frais	1,47	1	Bonne ++	
	Non décrit	4,99	2		

Ce tableau fait référence au tableau maître du choix des essences de la Directive Régionale d'Aménagement (DRA) Plateaux Calcaires Bourguignons.
La cartographie des stations avait été réalisée au préalable à la rédaction de l'aménagement précédent à partir du catalogue simplifié des stations : les plateaux calcaires bourguignons (CRPF – M.C Deconninck, 1987). Les stations avaient été cartographiées avec la méthode des transects complétée par une description à l'avancement. Les codes indiqués dans le tableau, entre parenthèses, correspondent aux types de stations de ce catalogue.

- **Carte des unités stationnelles**

  Annexe 4 : carte des unités et des groupes stationnels.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

Les peuplements forestiers rencontrés sur la forêt domaniale du Sarcy appartiennent à deux grands ensembles :

- Les peuplements issus de taillis sous futaie
- Les peuplements de futaie régulière feuillue et résineuse, du stade semis à la jeune futaie, issus de la conversion en futaie régulière entamée à partir de 1960.

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

Essences présentes	**Surface boisée** (ha)	**%**
Hêtre	156,58	69
Chênes	1,79	1
Pin sylvestre	44,30	20
Epicéa	11,28	5
Pin noir	2,51	1
Sapin de Nordmann	2,94	1
Mélèze	6,01	3
Non concerné	*4,99*	
Total boisé	*225.41*	100%

- **Répartition des types de peuplement**

Famille de peuplements	Types de peuplements	Surface retenue pour la gestion (ha)		%
Peuplements de futaie régulière feuillue	Futaie régulière de hêtre au stade semis fourrés (hauteur <3m)	21,17	61,95	27
	Futaie régulière de hêtre au stade gaulis perchis (hauteur comprise entre 3 et 12 m)	27,41		
	Futaie régulière de hêtre à petits bois	13,37		
Peuplements de futaie régulière résineuse	Futaie régulière de mélèze, épicéas et pins sylvestres à faible capital sur pied	17,41	64,30	28
	Futaie régulière de pins sylvestres, épicéas, autres résineux à fort capital sur pied	46,89		
Peuplements issus de taillis sous futaie	Peuplements issus de taillis sous futaie de hêtre à bois moyens avec petits bois	20,79	99,16	43
	Peuplements issus de taillis sous futaie de hêtre à bois moyens	16,01		
	Peuplements issus de taillis sous futaie à bois moyens avec gros bois	26,34		
	Peuplements issus de taillis sous futaie irréguliers à bois moyens	36,02		
Vides non boisables	Emprises diverses	4,99	4,99	2
Total		230,40	230,40	100%

Les peuplements convertis en futaie régulière sont nettement dominants avec 55% de la surface forestière, les peuplements de taillis sous futaie représentent quant à eux 43 % de la surface avec une structure nettement dominée par les bois moyens (Ø à 1,30 m du sol de 30 à 45 cm) et un capital sur pied de la futaie oscillant de 12 à 22 m².
La forêt présente globalement un déficit en gros bois.

- **Répartition des essences principales forestières**

Essences principales	Familles de peuplements			%	Essences d'accompagnement
	Futaie régulière (ha)	Taillis sous futaie (ha)	Futaie régulière (ha)		
Hêtre	61,95			28	Feuillus divers
Hêtre		99,16		43	Chêne sessile
Résineux			64,30	29	

- **Carte des peuplements**

Annexes 5 : cartes de peuplements
5a : composition
5b : structure
5c : capital

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	44,49 ha
Surface effectivement régénérée	42,65 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	5,04 ha

La surface à régénérée prévue est constituée des parcelles 3, 4, 5p (3,85 ha), 7, 8, 9, 32, 33 et 40p (3,54 ha). Cette surface correspond à la somme des surfaces des parcelles obtenues après le calage du foncier effectué au préalable à la rédaction de cet aménagement (cf annexe 2).
Une partie de la parcelle 5 (1,33 ha) avait déjà été acquise en régénération sur la période d'aménagement 1973 – 1996.
La surface effectivement régénérée correspond à la surface à régénérer prévue diminuée de 1,84 ha non régénérés sur la parcelle 9 (unité de gestion 9i plus loin dans le document, la surface régénérée de la parcelle 9 sera nommée unité de gestion 9a).
A noter que les parcelles 3, 4, 5, 7, 8, 9, 32, 33 et 40 p étaient déjà classées en régénération à la période d'aménagement 1973 – 1995. La régénération de ces parcelles avait donc beaucoup de retard puisqu'elles ont fait partie du groupe de régénération sur deux périodes d'aménagement. De ce fait aujourd'hui certaines parcelles sont toujours en phase de qualification.
La surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée est celle de la parcelle 12 fortement impactée par la tempête de décembre 1999. Cette parcelle classée à l'origine dans le groupe de préparation a été rattachée au groupe de régénération suite au modificatif d'aménagement de 2003.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	**Surface** en sylviculture (ha)	**Observations** (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	47,69	Parcelles 3, 4, 5p, 7, 8, 9a, 12, 32, 33 et 40b.
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0,00	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0,00	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé *(régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)*	39,11	Parcelles 3, 4, 5p, 7, 8, 9a, 32, 33.

Le bilan de la régénération de l'aménagement passé a été réalisé à partir de la BDR (Base de Données Régénération) mise à jour en août 2015.
Les coupes définitives des parcelles 12 et 40b ont été réalisées respectivement en 2012 et 2014. La régénération est très irrégulière sur la parcelle 12 et il a été décidé lors de la tournée de validation interne du 20 avril 2015 de prévoir un diagnostic type « régé nat » dans 5 ans afin de pouvoir cibler les travaux au mieux. La parcelle 40 est bien ensemencée, la régénération est cependant globalement inférieure à 3 m de hauteur.
Le hêtre est nettement majoritaire dans toutes les régénérations et ce conformément aux choix de l'aménagement précédent.

	Stock de régénération par essences			
Essences	**Classe 0** (attente) régénération non entamée (ha)	**Classe 1** (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem[t] limité (ha)	**Classe 3 et + Semis de plus de 1,50m de haut** (ha)	**Observations**
Hêtre		5,04 (Plle 12)	42,65	
Total		**5,04**	**42,65**	

D'après la BDR d'août 2015 :

- la parcelle 40b est en classe 3 (semis entre 1,50 et 3 m de haut), soit 3,54 ha en classe 3,
- les parcelles 3, 8, 9a 32 et 33 sont en classe 4 (semis de 3 à 6 m de haut), soit 26,11 ha en classe 4,
- les parcelles 4, 5p et 7 sont en classe 5 (semis de 6 à 12 m de haut), soit 13,00 ha en classe 5

A noter que la partie en versant de la parcelle 8 présente une régénération sporadique, à surveiller, et qu'il est donc également prévu de réaliser un diagnostic « régé nat » en même temps que celui de la parcelle 12.

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Des inventaires statistiques par placettes relascopiques à raison d'une placette à l'hectare ont été réalisés sur 133,59 hectares.
Les parcelles de jeunes peuplements feuillus sont décrites à partir de la BDR quand les peuplements font encore l'objet de travaux ou feront l'objet d'un diagnostic sylvie avant de passer en première coupe d'éclaircie.
Les peuplements résineux sont qualifiés par leur âge, leur hauteur dominante et un diamètre moyen dans la mesure où ils sont déjà entrés dans un processus d'éclaircies régulières.

La parcelle 41 intégrée récemment à la forêt domaniale du Sarcy a fait l'objet d'un diagnostic Sylvie.
L'inventaire en plein des unités de gestion 37a, 38a et 39a, susceptibles d'être classées en régénération a été réalisé (annexe 11).

- **Résultats synthétiques d'inventaire par essences et catégories de grosseur**
  Données issues de la macro Anafor, pour la partie décrite en placettes relascopique (pour une surface de 133,59 ha).

ESSENCE	Total (G)	Total (%)	PB (G)	PB (%)	BM (G)	BM (%)	GB (G)	GB (%)	TGB (G)	TGB (%)
A.F	0,90	5,58%	0,35	11,94%	0,49	5,31%	0,07	1,70%		
CHX	3,83	23,67%	0,96	32,84%	2,48	26,89%	0,39	10,20%		
FRU	0,21	1,28%	0,08	2,61%	0,12	1,30%	0,01	0,28%		
HET	11,20	69,27%	1,52	52,24%	6,11	66,27%	3,37	87,82%	0,20	100,00%
P.S	0,03	0,20%	0,01	0,37%	0,02	0,24%				
TOTAL	16,16	100,00%	2,91	100,00%	9,22	100,00%	3,84	100,00%	0,20	100,00%
Erreur relative sur la surface terrière totale	6,80%		17,47%		8,97%		13,87%		54,90%	

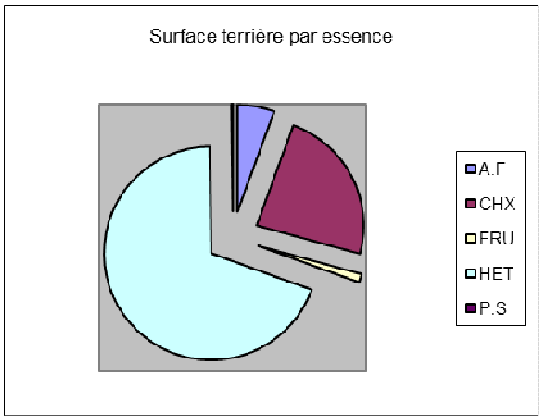

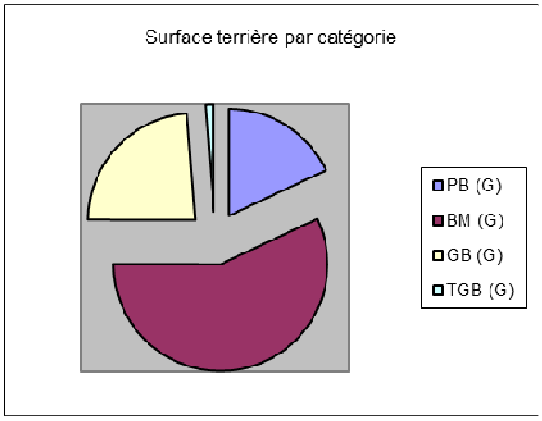

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

Lors de l'élaboration du précédent document en 1995, les peuplements feuillus issus de taillis sous futaie avaient été inventoriés en plein.
Aucunes de ces parcelles n'a été de nouveau inventoriée (seules des parties - ug – des parcelles 37, 38 et 39 l'ont été).
Une comparaison d'inventaire est donc impossible.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	4,13	154,51	71,76		*230,40*

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Essence (facultatif)	**Production en surface terrière** (m^2/ha/an)	**Production en volume** (m^3/ha/an)
Peuplements issus de taillis sous futaie dominés par le hêtre	0,22	2,5
Peuplements de futaie régulière de hêtre	0,39	3,5
Peuplements de futaies pins sylvestres	0,46	3
Peuplements de futaie d'épicéas	0,61	5
Peuplements de résineux divers	0,75	4
Total		3,09

Les chiffres annoncés dans ce tableau sont issus du tableau d'évaluation de la production par zones naturelles (ici zone plateaux calcaires bourguignons) et par groupes stationnels (ONF, Direction Territoriale Bourgogne Champagne Ardennes, 2012).
La production totale est pondérée en fonction de l'importance de chaque type de peuplement.
Il faut noter que ces productions sont des productions bois fort théoriques et que pour les peuplements issus de TSF une part non négligeable est réalisée par le taillis.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés (période : 2005-2014)												p.m. Volume récolté 5 dernières années
Régénération		**Amélioration**		**Irrégulier**		**Autre**		**PA : produits accidentels**		**Total**		
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	prévu (horsPA)	réalisé	
en m^3 totaux récoltés au cours de l'aménagement												
7560 5980*	3430	2680 832*	588					952	450	10240 6812*	5420	
										Ecart		
										- 8 %		

en m³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
										2,40	2,22	

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés**

  Le volume global récolté est très légèrement inférieur au volume prévisionnel de l'aménagement initial et de son modificatif (2,38m³/ha/an) ; les coupes prévues et les réajustements ont bien été suivis.

  *prévisions du modificatif de 2003

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. …
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	0	6,097			Néant	Utilisation du réseau pour l'exploitation de la chasse ou bien la promenade
	empierrées	3,0602			Bon		
	terrain nat.	0					
Routes publiques participant à la desserte		1,5229					
Autres accès dont pistes et sommières		8,113	2,087		Bon		

- **Principales difficultés d'exploitation :**

  La forêt domaniale du Sarcy est bien desservie. La principale difficulté réside dans la présence de zones de lapiaz denses notamment sur le canton du Breuil, et plus ponctuellement sur l'ensemble de la forêt.

- **Carte de la desserte**

  Annexe 6 : carte de la desserte

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique			230,40		*230,40*

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)			

Cœur de parc national	230,40		En projet
Réserves naturelles nationales			
Réserves naturelles régionales			
Réserve biologique intégrale			
Réserve biologique dirigée			
Biotope protégé par arrêté préfectoral			
Zones humides stratégiques			
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national			
Parc naturel régional			
Natura 2000 Habitats (ZSC)			
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)		N°FR2612003*	DOCOB non rédigé à ce jour
ZNIEFF de type II		N°0057	La Vallée de la Digeanne
Unité de conservation in situ des ressources génétiques			

*L'annexe à l'arrêté de désignation du site précise :
- la liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site : l'aigle botté (Hieraatus pennatus), l'alouette lulu (Lullula arborea), la bondrée apivore (Pernis apivorus), le busard Saint-Martin (Circus cyaneus), le busard cendré (Circus pigargus), la chouette de Tengmalm (Aegolius funereus), la cogogne noire (Ciconia nigra), l'engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus), le grand duc d'Europe (Bubo bubo), le martin pêcheur d'Europe (Alcedo atthis), le milan royal (Milvus milvus), le pic cendré (Picus canus), le pic mar (Dendrocupus medius), le pic noir (Dryocopus martius), le piegrièche écorcheur (Lanius collurio) ;

- La liste des espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site : l'autour des palombes (Accipiter gentilis), la bécasse des bois (Scolopax rusticola), le piegrièche à tête rousse (Lanius senator) et le torcol fourmilier (Jynx torquilla).

Bien que ce site ne bénéficie pas encore de DOCOB, certaines mesures sont préconisées pour favoriser les espèces présentes dans le ZPS :
- conservation des arbres de faible valeur, dépérissants, ou qui ont des trous de pics ou autres cavités (au moins trois arbres/ha), afin de favoriser le cortège xylophage et la biodiversité de l'avifaune cavernicole (comme la chouette de Tengmalm ou le Pic Noir) ;
- conservation de tous les arbres morts dans la mesure où ils ne présentent aucun danger, ni risque sanitaire ;
- une attention toute particulière devra être portée à la présence éventuelle de la Cigogne noire, de l'Aigle botté et du Busard Saint-Martin comme espèces nicheuses. Les aires de rapaces rencontrées devront être maintenues et préservées par des mesures adaptées.

Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Aucun relevé n'a été effectué à ce jour.			
Faune remarquable			
Présence de nids de Cigogne noire dans les forêts communales alentours : aucune observation n'a été faite à ce jour sur la forêt domaniale du Sarcy mais il faut rester vigilent à ce propos.			

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	**Prioritaire** oui/non	**Code Natura 2000**	**Code CORINE**	**Sensibilité Conséquences pour la gestion**	**Surface concernée** (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Pas d'habitat prioritaire en forêt domaniale du Sarcy					
Habitats d'intérêt communautaire *(facultatif hors sites Natura 2000)*					
Hêtraies de l'Aspérulo-Fagetum	non	9130-5	41.13 41.16	Pas de conséquence pour la gestion	71,78
Hêtraies calcicoles médioeuropéennes du Cephalentero Fagenion	non	9150-2	41.16	Pas de conséquence pour la gestion	152,16
Chênaies pédonculées calcicoles continentales de bas de versant et de fond de vallon	non	9160-1	41.24	Pas de conséquence pour la gestion	1,47

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

Annexe 7 : carte des zonages réglementaires

- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

Annexe 8 : carte des habitats

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	**Répartition des niveaux d'enjeu (ha)**				**Surface totale retenue pour la gestion**
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		230,40			*230,40*

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

D'après l'atlas des paysages (Site CARMEN de la DREAL Bourgogne), la forêt domaniale du Sarcy se situe sur l'entité paysagère suivante :

Forêt châtillonnaise – La forêt – Systèmes forestiers – plateaux forestiers.

La sensibilité paysagère est partout faible dans la mesure où la fréquentation reste limitée aux habitants de la commune de Saint-Broing-les-Moines et des communes alentours.

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable non réglementés**

Pas de captage sur la forêt domaniale du Sarcy ou à proximité.

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable**

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	230,40				*230,40*

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Points forts : - conditions stationnelles pour partie favorables à la production de bois d'œuvre feuillu notamment de hêtre de qualité, - conversion en futaie régulière de hêtre engagée depuis plus de 40 ans avec de bons résultats : semis, gaulis, perchis et jeunes futaies bien venants, denses. - desserte satisfaisante, voirie en bon état	- poursuivre la sylviculture mise en œuvre sur les jeunes peuplements, notamment les passages en coupe conformément à l'itinéraire de sylviculture retenu.
Points faibles : - part importante de stations à productivité moyenne, - les peuplements de taillis sous futaie non convertis sont largement dominés par les bois moyens et le hêtre - surface enrésinée importante avec des résultats mitigés,	- classer les peuplements de taillis-sous-futaie en conversion en futaie irrégulière de hêtre, traitement le plus adapté aux conditions stationnelles et à l'essence objectif - déjà en place - hêtre. Ce traitement permettra en outre de mieux gérer sur la période d'aménagement suivante la surface importante de futaie de hêtre arrivant à maturité. - poursuivre les coupes d'éclaircies dans les peuplements de futaie résineuse.
Fonction écologique	
La forêt domaniale du Sarcy est concernée en totalité par une ZPS, et ponctuellement par une ZNIEFF de type II. Biodiversité courante.	Dans l'attente de parution du document d'objectifs (DOCOB) on veillera à préserver les habitats, à maintenir des arbres creux, des vieux bois dépérissants, etc… Application de l'instruction sur la conservation de la biodiversité (INS-09-T-71).
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Protection contre les risques naturels	
Sans objet.	
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique est un enjeu majeur pour la gestion forestière. A ce jour l'équilibre faune-flore est respecté sur la forêt domaniale du Sarcy.	Il convient toutefois d'être attentif à l'évolution des populations, notamment celle des grands cervidés.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	133,38	214,85
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	92,03	
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
***Sous-total** : surface en sylviculture de production*	*225,41*	
Hors sylviculture de production	4,99	
***Total** : surface retenue pour la gestion*	*230,40*	*214,85*

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernés
		ha	%				
Hêtre	Futaie Régulière et Conversion en Futaie Régulière	133,38	59	110	60	Chêne sessile	Tous
	Conversion en futaie irrégulière	92,03	41		60	Chêne sessile	
Chêne sessile	Ici à titre indicatif				55 – 60 65		B1A – B1B B1D
Total surface en sylviculture de production		225,41	100%				

Essences actuellement présentes et <u>non retenues</u> comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernés
Pins sylvestres		44,29	80	40 à 45		B1A – B1B
Epicéas		11,28	70	40 à 45		
Mélèzes		6,00	80	55		
Autres résineux (Nordmann)		2,73	120	50		

- **Carte des essences objectifs**

Annexe 9 : carte des essences objectifs.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Surface du groupe : 133,38 ha.

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		**Surface cible de l'aménagement**	
Surface disponible (Sd)		*7,13 ha*	
Contrainte de vieillissement (Sv)		*0,00 ha*	
Surface d'équilibre (Se)		*24,25 ha*	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		7,13 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		ha	**Niveau prévu à mi-période**
Surface à ouvrir (So)	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	7,13 ha	ha
Surface à terminer (St)	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	7,13 ha	ha
Groupe de reconstitution (S_{rec})		ha	ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		ha	

La surface à ouvrir et terminer correspond aux unités de gestion 37a, 38a et 39a, classées dans le groupe de préparation à l'aménagement précédent et qui présentent des gros bois mûrs.

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	**Période 1**	**Période 2**
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	ha	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	7,13 ha	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	ha	ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	ha	ha
Total	**7,13 ha**	**0,00 ha**

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	**Période 1**	**Période 2**
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1ère coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	ha	ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	ha	ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	7,13 ha	ha
Total	**7,13 ha**	**0,00 ha**

La surface disponible et la surface générée par la contrainte de vieillissement sont constituées des unités de gestion 37a, 38a et 39a.

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		*globalement jeune*		
Indicateurs de renouvellement		**Cible future**	**Valeurs observées**	**Note globale forêt**
Surface terrière	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	16	15	C
% de la surface avec une régénération satisfaisante	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	10	10	
Densité de perches	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2*	20 à 40	14	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		6,30 ha		

Lors du bilan à mi-période d'aménagement, une évaluation sur les indicateurs de renouvellement sera réalisée.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

- **Classement des unités de gestion surfaciques** *(totalité des UG surfaciques de la forêt)*

Groupes de régénération

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion P^lle	 UG	Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
REGénération Feuillue à entamer et à Terminer	**Unités de gestion à ouvrir et à terminer**								7,13
	REGFT	37	a	3,47	3,47	3,47	3,47	HET	
		38	a	2,21	2,21	2,21	2,21		
		39	a	1,45	1,45	1,45	1,45		
Total				**7,13**					**7,13**

Autres Groupes

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion P^lle	 UG	Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
AMElioration de Futaie feuillue Jeunesse	*AMEFJ*	3		4,94	4,94		**48,58**
		4		4,48	4,48		
		5		4,74	4,74		
		7		4,67	4,67		
		8		5,24	5,24		
		9	a	3,34	3,34		
		12		5,04	5,04		
		32		6,33	6,33		
		33		6,26	6,26		
		40	b	3,54	3,54		
AMElioration de Futaie feuillue	*AMEF*	1		4,62	4,62	6	**13,37**
		2		4,09	4,09		
		6		4,66	4,66		
AMElioration de futaie Résineuse	*AMER*	21		5,61	5,61	8 pour les épicéas 10 pour les pins sylvestres	**64,30**
		22		5,05	5,05		
		23		5,61	5,61		
		24	a	4,18	4,18		
		25		5,25	5,25		
		26		5,68	5,68		
		27	a	4,58	4,58		
		28		5,54	5,54		
		34	a	1,57	1,57		
		35	a	0,91	0,91		

		36	a	1,36	1,36		
		40	a	1,60	1,60		
		41		17,36	17,36		
IRRégulier à suivi non surfacique du renouvellement	*IRR*	9	i	1,84	1,84	15	**92,03**
		10		5,17	5,17		
		11		5,22	5,22		
		13		5,42	5,42		
		14		5,01	5,01		
		15		4,86	4,86		
		16		4,81	4,81		
		17		5,28	5,28		
		18		5,29	5,29		
		19		5,57	5,57		
		20		4,66	4,66		
		24	i	0,93	0,93		
		27	i	0,86	0,86		
		29		4,89	4,89		
		30		6,07	6,07		
		31		6,48	6,48		
		34	i	3,31	3,31		
		35	i	4,05	4,05		
		36	i	3,58	3,58		
		37	i	2,56	2,56		
		38	i	2,17	2,17		
		39	i	4,00	4,00		
Hors SYlviculture	*HSY*	HSF1		0,73	0,73		**4,99**
		HSF2		2,36	2,36		
		HSF3		1,04	1,04		
		HSF4		0,86	0,86		
			Total	**230,40**	**230,40**		**230,40**

- **Carte d'aménagement**

  Annexe 10 : carte d'aménagement

2.5 Programme d'actions pour la période 2016 - 2035

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Une concession est en cours de rédaction pour la parcelle HSF4, anciennement « champ du garde » actuellement mise en culture par un agriculteur de Saint Broing les Moines.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

- Directive Régionale d'Aménagement (DRA) de Bourgogne (mars 2011)
- Guide des itinéraires sylvicoles du hêtre en futaie régulière en Bourgogne Champagne Ardennes (Office National des Forêts, 2008)
- Référenciels sylvicoles Futaie Irrégulière Hêtraies continentales (Office National des Forêts, 2013)
- Guide des sylvicultures des chênaies continentales (Office National des Forêts, 2008)
- Guide pratique : « ppour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt PROSOL » (Office National des Forêts, 2009)
- Instruction pour la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques (Office National des Forêts, 2009).

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Coupes programmables par années

Groupe	Parcelle	indice Unité de Gestion	Année	Type Coupe	Surface totale	Surface à parcourir	Structure Peuplt	Compo Peuplt	Calibre Peuplt	Capital Peuplt	Observations
AMER	21		2016	E3	5,61	5,61	F	EPC	M	3	
AMER	22		2016	E3	5,05	1,07	F	EPC	M	3	
AMER	25		2016	E3	5,25	1,42	F	EPC	M	3	
AMER	26		2016	E3	5,68	1,04	F	EPC	M	3	
AMER	28		2016	E3	5,54	0,54	F	EPC	M	3	
AMER	23		2016	E3	5,61	2,94	F	S.N	M	3	Nordmann plantés en 1961
IRR	14		2016	IRR	5,01	5,01	C	HET	M	3	
IRR	31		2017	IRR	6,48	6,48	C	HET	M	3	
IRR	34	i	2017	IRR	3,31	3,31	C	HET	M	3	
AMER	41		2017	E2	17,36	17,36	F	P.S	P	3	quelques zones de mélèzes et épicéas
REGFT	37	a	2018	RE	3,47	3,47	C	HET	G	3	RC/RE
REGFT	38	a	2018	RE	2,21	2,21	C	HET	G	3	RC/RE
REGFT	39	a	2018	RE	1,45	1,45	C	HET	G	3	RC/RE
IRR	29		2019	IBO	4,89	4,89	C	HET	M	3	majoritairement IBO cloiso déjà ouverts tous les 30 m

IRR	30		2019	IBO	6,07	6,07	C	HET	M	3	majoritairement IBO
AMEF	1		2020	A3	4,62	4,62	F	HET	P	3	
AMEF	2		2020	A3	4,09	4,09	F	HET	P	3	
AMEF	6		2020	A3	4,66	4,66	F	HET	P	3	
IRR	37	i	2020	IRR	2,56	2,56	C	HET	M	3	
IRR	38	i	2020	IRR	2,17	2,17	C	HET	M	3	
IRR	39	i	2020	IRR	4,00	4,00	C	HET	M	3	
IRR	13		2021	IBO	5,42	5,42	C	HET	M	2	passée en IBI en 2013 - cloiso tous les 30m
REGFT	37	a	2021	RS	3,47	3,47	C	HET	M	3	
REGFT	38	a	2021	RS	2,21	2,21	C	HET	M	3	
REGFT	39	a	2021	RS	1,45	1,45	C	HET	M	3	
AMER	22		2022	E3	5,05	5,05	F	P.S	M	3	
AMER	23		2022	E3	5,61	5,61	F	P.S	M	3	
AMER	24	a	2022	E3	4,18	4,18	F	P.S	M	3	
AMER	25		2022	E3	5,25	5,25	F	P.S	M	3	
AMER	26		2022	E3	5,68	5,68	F	P.S	M	3	
AMER	27	a	2022	E3	4,58	4,58	F	P.S	M	3	
AMER	28		2022	E3	5,54	5,00	F	P.S	M	3	
AMER	34	a	2022	E3	1,57	1,57	F	P.S	M	3	
AMER	35	a	2022	E3	0,91	0,91	F	P.S	M	3	
AMER	36	a	2022	E3	1,36	1,36	F	P.S	M	3	
AMER	40	a	2022	E3	1,60	1,60	F	P.S	M	3	
IRR	15		2023	IRR	4,86	4,86	C	HET	M	1	
IRR	16		2023	IRR	4,81	4,81	C	HET	M	1	
IRR	17		2023	IRR	5,28	5,28	C	HET	M	2	
AMER	21		2024	E4	5,61	5,61	F	EPC	M	3	
AMER	22		2024	E4	5,05	5,05	F	EPC	M	3	
AMER	25		2024	E4	5,25	1,42	F	EPC	M	3	
AMER	26		2024	E4	5,68	1,04	F	EPC	M	3	
AMER	28		2024	E4	5,54	0,54	F	EPC	M	3	
AMER	23		2024	E4	5,61	2,94	F	S.N	M	3	Nordmann
REGFT	37	a	2024	RS	3,47	3,47	C	HET	G	3	
REGFT	38	a	2024	RS	2,21	2,21	C	HET	G	3	
REGFT	39	a	2024	RS	1,45	1,45	C	HET	G	3	
IRR	10		2025	IRR	5,17	5,17	C	HET	M	2	essentiellement IBI
IRR	11		2025	IRR	5,22	5,22	C	HET	M	2	majoritairement IBI
AMEF	1		2026	A4	4,62	4,62	F	HET	M	3	
AMEF	2		2026	A4	4,09	4,09	F	HET	M	3	
AMEF	6		2026	A4	4,66	4,66	F	HET	M	3	
AMEFJ	5		2026	A1	1,50	1,50	F	HET	P	3	}A confirmer après diagnostic sylvie
AMEFJ	8		2026	A1	5,24	5,24	F	HET	P	3	
AMEFJ	9	a	2026	A1	3,34	3,34	F	HET	P	3	
REGFT	37	a	2027	RS	3,47	3,47	C	HET	G	3	
REGFT	38	a	2027	RS	2,21	2,21	C	HET	G	3	
REGFT	39	a	2027	RS	1,45	1,45	C	HET	G	3	
AMER	41		2027	E3	17,36	17,36	F	P.S	M	3	
IRR	24	i	2028	IRR	0,93	0,93	C	HCH	M	1	cession
IRR	27	i	2028	IRR	0,86	0,86	C	HCH	M	1	cession
IRR	18		2029	IRR	5,29	5,29	C	HET	M	2	cloisonnements d'exploitation

											déjà ouverts (EA 2015)
IRR	19		2029	IRR	5,57	5,57	C	HET	M	2	cloisonnements d'exploitation déjà ouverts (EA 2015)
IRR	20		2029	IRR	4,66	4,66	C	HET	M	2	cloisonnements d'exploitation déjà ouverts (EA 2015)
REGFT	37	a	2030	RD	3,47	3,47	C	HET	G	3	
REGFT	38	a	2030	RD	2,21	2,21	C	HET	G	3	
REGFT	39	a	2030	RD	1,45	1,45	C	HET	G	3	
AMEFJ	5		2031	A2	4,74	1,50	F	HET	P	3	conditionnée au 1er passage en éclaircie
AMEFJ	8		2031	A2	5,24	5,24	F	HET	P	3	conditionnée au 1er passage en éclaircie
AMEFJ	9	a	2031	A2	3,34	3,34	F	HET	P	3	conditionnée au 1er passage en éclaircie
AMEF	1		2031	A5	4,62	4,62	F	HET	M	3	
AMEF	2		2031	A5	4,09	4,09	F	HET	M	3	
AMEF	6		2031	A5	4,66	4,66	F	HET	M	3	
IRR	14		2031	IRR	5,01	5,01	C	HET	M	3	
AMER	22		2032	E4	5,05	5,05	F	P.S	M	3	
AMER	23		2032	E4	5,61	5,61	F	P.S	M	3	
AMER	24	a	2032	E4	4,18	4,18	F	P.S	M	3	
AMER	25		2032	E4	5,25	5,25	F	P.S	M	3	
AMER	26		2032	E4	5,68	5,68	F	P.S	M	3	
AMER	27	a	2032	E4	4,58	4,58	F	P.S	M	3	
AMER	28		2032	E4	5,54	5,54	F	P.S	M	3	
AMER	34	a	2032	E4	1,57	1,57	F	P.S	M	3	
AMER	35	a	2032	E4	0,91	0,91	F	P.S	M	3	
AMER	36	a	2032	E4	1,36	1,36	F	P.S	M	3	
AMER	40	a	2032	E4	1,60	1,60	F	P.S	M	3	
IRR	31		2032	IRR	6,48	6,48	C	HET	M	3	
IRR	34	i	2032	IRR	3,31	3,31	C	HET	M	3	
AMER	21		2033	E5	5,61	5,61	F	EPC	M	3	
AMER	22		2033	E5	5,05	1,07	F	EPC	M	3	
AMER	25		2033	E5	5,25	1,42	F	EPC	M	3	
AMER	26		2033	E5	5,68	1,04	F	EPC	M	3	
AMER	28		2033	E5	5,54	0,54	F	EPC	M	3	
AMER	23		2033	E5	5,61	2,94	F	S.N	M	3	Nordmann
IRR	35	i	2033	IRR	4,05	4,05	C	HET	M	1	
IRR	36	i	2033	IRR	3,58	3,58	C	HET	M	1	
IRR	9	i	2034	IRR	1,84	1,84	C	HET	M	3	
IRR	10		2034	IRR	5,17	5,17	C	HET	M	3	
IRR	11		2034	IRR	5,22	5,22	C	HET	M	3	
IRR	37	i	2035	IRR	2,56	2,56	C	HET	M	3	
IRR	38	i	2035	IRR	2,17	2,17	C	HET	M	3	
IRR	39	i	2035	IRR	4,00	4,00	C	HET	M	3	

Codes coupes : A3 coupe d'amélioration de rang 3 (etc…), E1 première éclaircie (E2 deuxième éclaircie etc…), IRR coupe de futaie irrégulière, IBI irrégulière de bois d'industrie, IBO irrégulière de bois d'œuvre, RE ensemencement, RS coupe secondaire, RD coupe définitive.

Pour mémoire :

- la deuxième éclaircie de la parcelle 2 est terminée depuis avril 2015, celle des parcelles 1 et 6 est en cours d'exploitation et sera terminée en mars 2016. Il s'agit de coupes exploitées par des cessionnaires.
- la parcelle 13 est passée en coupe de bois d'industrie à l'état d'assiette 2013.
- la dernière éclaircie dans les pins sylvestres date de 2012.

La première éclaircie des parcelles 5 partie (cf BDR), 8 et 9a seront programmées après réalisation d'un diagnostic sylvie. Les années de passages sont donc inscrites à titre indicatif, afin de ne pas omettre leur passage en coupe.

Le choix de l'année d'inscription à l'état d'assiette des parcelles du groupe IRR a été établi à partir de différents critères : surface terrière moyenne des futaies et du taillis, accroissement moyen, date du dernier passage en coupe, état sanitaire.

- **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

Groupe ou Type de coupe	**Surface terrière totale à récolter*** (seuil précomptage … cm)		**Volume bois fort total sur écorce à récolter**** (tige + houppier + taillis)	
	moyenne annuelle (m^2/an)	durant aménagement (m^2)	moyenne annuelle (m^3/an)	durant aménagement (m^3)
REGFT	8,5	171	114	2280
AMEF	15	300	138	2760
AMER	38	760	277	5540
IRR	18	360	199	3980
Totaux	**79,5**	**1591**	**728**	**14560**

➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2 .*

** Tiges précomptables uniquement*
*** Tiges précomptables et non précomptables*

Les volumes et les surfaces terrières ont été calculés sur la base de la note « Estimation des récoltes dans le cadre de l'aménagement » éditée par le service forêt de l'agence Bourgogne-Est en septembre 2013.

Annexe 12 : Calcul de la possibilité

Annexe 11 : fiches d'inventaires en plein de ug 37a, 38a et 39.

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte est à réaliser sur la base de la surface terrière. Toutefois le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fait bien entendu aussi l'objet d'un suivi.

C - Desserte

La forêt domaniale du Sarcy est bien desservie. L'entretien courant de la voirie constituera l'essentiel des travaux relatifs à la desserte.

Numéro	Priorité	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Observations	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité…)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Entretien courant du réseau								
DES 1	En continu	Fauchage accotement	Routes forestières		6000 m	Circulation sur l'ensemble des voies	14760	E
		Nettoyage des renvois d'eau		3 passages par an par unité	8 u		9000	E
		Elagage (lamier et broyeur)	Périmètre et ligne téléphonique	En fonction des besoins (chiffré ici pour deux passages durant la période)	4,5 km par passage		7380	E
		Elagage des lignes (par les OF, passage du broyeur compris)	Parcellaire	1/3 des lignes /année soit l'équivalent d'un passage complet tous les 3 ans	7 km/an (en moyenne)		51100	E
						Coût total DESSERTE (€)	82240	
						Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)	4112	

A titre informatif en 2015 huit renvois d'eau ont été posés sur les routes forestières empierrées. Ces renvois d'eau seront nettoyés tous les ans. De même une fois tous les 10 ans un passage de lamier est réalisé sous la ligne téléphonique qui suit le chemin conduisant à la ferme de Villarnon et qui passe en partie en forêt domaniale du Sarcy. Ce travail a été effectué en été 2015 et sera à prévoir à mi-période d'aménagement. Enfin de nouvelles plaques de parcelles –y compris pour la parcelle 41- ont été posées en mars 2015 ; il n'est donc pas prévu d'en remettre durant cette période d'aménagement.

D - Travaux sylvicoles

Pour le groupe de futaie régulière :

Les travaux sylvicoles font ici référence aux ITTS pour la Bourgogne Champagne Ardenne définis en 2013.
La régénération naturelle sera toujours préférée avec en complément des plantations si nécessaire.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
1HET1	Régénération naturelle de hêtre	37a 38a 39a	7,13		1238	8827
5HET1	Amélioration de peuplements de hêtre (peuplements mélangés,	3 4 5p 7 8 9a 32 et 33	39,11		587	22970

	peu denses, y compris issus de plantations)					
5HET2	Amélioration de peuplements de hêtre (peuplements purs et denses)	40b	3,54		1549	5482
1HET2	Régénération naturelle de hêtre (concurrence forte)	12	5,04		1357	6839
				Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)		44118
				Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)		2206

Pour le groupe de futaie irrégulière :

En futaie irrégulière, dans un délai de 5 à 10 ans après le passage en coupe, un passage en dégagement ou nettoiement peut s'avérer nécessaire pour favoriser la diversité en place. L'état d'assiette des coupes de 2016 à 2030 prévoit une surface de 82,56 ha dans le groupe irrégulier, à raison d'un passage en travaux de 3he/ha en moyenne, le coût total estimé serait de 8920€ pour la période d'aménagement soit 446€/an.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

La gestion mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'entretiens des infrastructures) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :
- maintien d'arbres morts ou à cavités
- mélange des essences
- maintien de lisières forestières diversifiées,
- respect des sols.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Des cigognes noires ayant déjà nichées dans les forêts alentours, une attention particulière sera portée aux différents nids rencontrés dans la forêt domaniale du Sarcy.

C - Documents techniques de référence

Les différentes préconisations et mesures en faveur de la biodiversité sont précisées dans :

- l'instruction nationale sur la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques (INS-09-T-71),
- le guide « PROSOL » : pour une exploitation respectueuse des sols et de la forêt, ainsi que la DIA PROSOL territoriale en date du 26 mai 2014,
- les différents guides de sylviculture.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux) intègrera la prise en compte courante du paysage.

B - Ressource en eau potable

La forêt n'est impactée par aucun captage.

C - Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

  Les orientations inscrites dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (2014 – 2020) permettent de conserver la ressource gibier, de pérenniser et de développer la chasse.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

  A ce jour il n'est pas constaté de déséquilibre sylvo cynégétique sur la forêt. Il conviendra toutefois d'être vigilant quant à l'évolution des populations et notamment celle de chevreuil.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations
Chasse à tir en battue	4 chevreuils (sur 8 attribués) 1 sanglier (sur 5 attribués)	La forêt domaniale du Sarcy restera louée à la société de chasse communale et fait donc partie d'un territoire de chasse composé de plusieurs forêts pour lequel un seul plan de chasse est attribué sans distinction par forêt

D – Pastoralisme

Sans objet.

E - Affouage et droits d'usage

Sans objet. Pas de droit d'usage.

F - Richesses culturelles

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) n'a signalé aucun vestige ou site d'intérêt sur la forêt domaniale du Sarcy.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Néant.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A - Incendies de forêts

RAS.

B - Déséquilibre sylvo-cynégétique

L'équilibre sylvo-cynégétique ne semble pas remis en cause pour l'instant. Cependant l'équilibre sylvo-cynégétique étant un enjeu majeur, on veillera à rester vigilant quant à l'évolution des populations de chevreuil.

C - Crises sanitaires

RAS.

D - Tassement des sols

Pas de sensibilité particulière au tassement des sols. La majorité des parcelles de la forêt domaniale du Sarcy bénéficient de cloisonnements d'exploitation. Quoiqu'il en soit on prendra en compte les préconisations de la note de service NDS-09-T-297 du 10/06/09 et du guide pratique : « Pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt PROSOL» - ONF – 2009.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A - Certification PEFC

La forêt est certifiée sous le numéro 10-21-01/18.

B - Autres actions

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire		**Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact**		**Actions de préservation prévues par l'aménagement**	**Effets attendus et nature du bilan**
concernés	surf.[2] (ha)		surf.[2] (ha)		
Les différentes espèces de pics. La chouette de Tengmalm.	'-	Coupes	'-	Maintien de vieux bois (morts ou sénescents)	*Neutre*
Cigogne noire, Aigle Botté et Autour des palombes	'-	Coupes	'-	Veille des personnels de l'ONF et prexcriptions pour maintenir la quiétude si leur présence est avérée.	*Neutre*
Hêtraies de l'Aspérulo-Fagetum Hêtraie calcicole médioeuropéenne du Céphalentero Fagenion	223,94	Coupes	'-	Gestion à base d'essences autochnones en partie en futaie irrégulière	*Neutre*
Chênaies pédonculées calcicoles continentales de bas de versant et de fonds de vallon	1,47		'-		*Neutre*
Bilan général	**L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**				**non**
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				**Pas de DOCOB à la date de rédaction de l'amébagement**

surf.[2] : surface de l'habitat impactée par la décision d'aménagement.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier

Non concerné.

Signatures et mention des consultations réglementaires

Etude de terrains : *Thibaud Roy*

Cartographie: *Martin Burnichon*

Document

Rédigé le : 15/09/ 2015 **par :** Catherine Fruscini, aménagiste

Vérifié le : 23/mars 2016 **par :** Roland Drexler, responsable aménagement de l'agence Bourgogne-Est

Proposé le : 23/3/16 **par :** Olivier Rousset, directeur de l'agence Bourgogne-Est

- Consultation des communes de situation le 06/01/2016 et le cas échéant des communes limitrophes le 23/03/2015.

- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées :
une seule réponse : la commune de Saint-Broing-les-Moines a répondu favorablement au projet le 02/02/2016.

+ réponse de la commune de TERREFONDREE du 25/02/2016 qui donne un avis favorable à l'aménagement.

ANNEXES

1 - Carte de situation

2 - Références cadastrales et correspondance avec le parcellaire forestier

2a - Parcellaire forestier

2b - Parcellaire cadasttral

3 - Carte des enjeux pour la production ligneuse

4a - Carte des unités stationnelles

4b - Carte des groupes stationnels

5a - Carte des peuplements : composition

5b - Carte des peuplements : structure et origine

5c - Carte des peuplements : carte du capital

6 - Carte de la desserte

7 - Carte des zonages réglementaires

8 - Carte des habitats

9 - Carte des essences objectifs

10 - Carte d'aménagement

11 - Inventaires

12 - Calcul de la possibilité

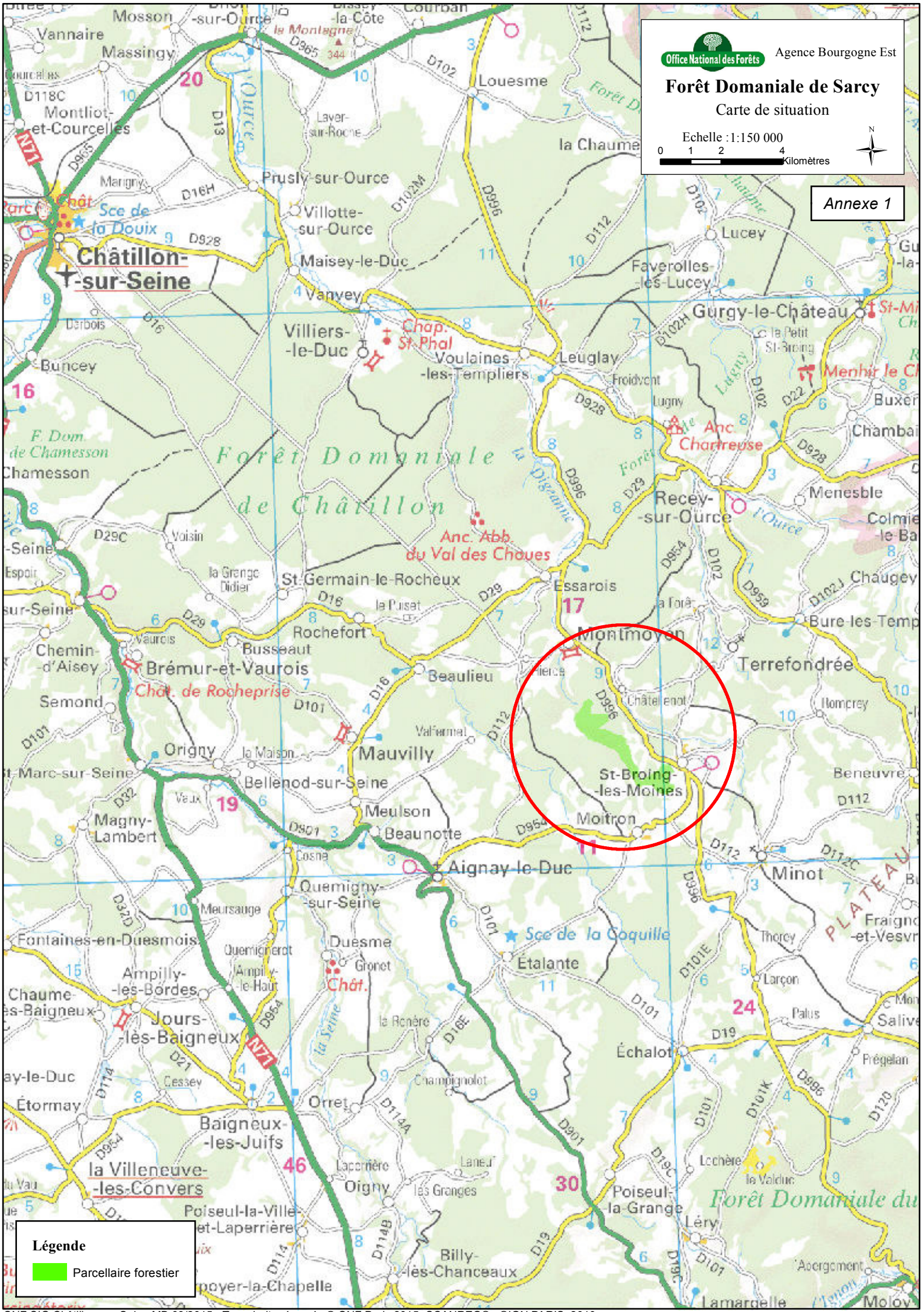

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 -SCANREG® - ©IGN PARIS, 2010

Correspondance entre les parcelles forestières et les références cadastrales

Parcelle forestière	Référence cadastrale	Lieu-dit	Partie	Surf. cadastrale	Surface totale
1	21543-F-826	LE SARCY	X	4 ha 61 a 62 ca	4,6162
2	21543-F-826	LE SARCY	X	4 ha 08 a 64 ca	4,0864
3	21543-F-826	LE SARCY	X	4 ha 94 a 23 ca	4,9423
4	21543-F-826	LE SARCY	X	4 ha 47 a 78 ca	4,4778
5	21543-F-826	LE SARCY	X	4 ha 73 a 99 ca	4,7399
6	21543-F-826	LE SARCY	X	4 ha 65 a 72 ca	4,6572
7	21543-F-826	LE SARCY	X	4 ha 67 a 01 ca	4,6701
8	21543-F-826	LE SARCY	X	5 ha 23 a 80 ca	5,2380
9	21543-F-826	LE SARCY	X	5 ha 17 a 85 ca	5,1785
10	21543-F-826	LE SARCY	X	5 ha 17 a 17 ca	5,1717
11	21543-F-826	LE SARCY	X	5 ha 22 a 44 ca	5,2244
12	21543-F-826	LE SARCY	X	5 ha 04 a 31 ca	5,0431
13	21543-F-826	LE SARCY	X	3 ha 46 a 84 ca	5,4185
	21543-ZL-57	SUR LE COTEAU CHAMPELLEREY	X	1 ha 95 a 01 ca	
14	21543-ZL-57	SUR LE COTEAU CHAMPELLEREY	X	5 ha 01 a 42 ca	5,0142
15	21543-ZL-57	SUR LE COTEAU CHAMPELLEREY	X	4 ha 85 a 61 ca	4,8561
16	21543-ZL-57	SUR LE COTEAU CHAMPELLEREY	X	4 ha 80 a 74 ca	4,8074
17	21543-ZL-57	SUR LE COTEAU CHAMPELLEREY	X	5 ha 27 a 71 ca	5,2771
18	21543-ZL-57	SUR LE COTEAU CHAMPELLEREY	X	5 ha 28 a 83 ca	5,2883
19	21543-ZL-57	SUR LE COTEAU CHAMPELLEREY	X	5 ha 56 a 88 ca	5,5688
20	21543-ZL-57	SUR LE COTEAU CHAMPELLEREY	X	4 ha 65 a 51 ca	4,6551
21	21543-F-614	LES BARRES	X	57 a 36 ca	5,6155
	21543-ZL-57	SUR LE COTEAU CHAMPELLEREY	X	5 ha 04 a 19 ca	
22	21543-F-614	LES BARRES	X	5 ha 04 a 51 ca	5,0451
23	21543-F-614	LES BARRES	X	3 ha 45 a 31 ca	5,6091
	21543-F-615	LES BARRES	X	83 a 00 ca	
	21543-ZL-57	SUR LE COTEAU CHAMPELLEREY	X	1 ha 32 a 60 ca	
24	21543-F-614	LES BARRES	X	5 ha 11 a 43 ca	5,1143
25	21543-F-614	LES BARRES	X	5 ha 05 a 09 ca	5,2489
	21543-F-615	LES BARRES	X	19 a 80 ca	
26	21543-F-614	LES BARRES	X	5 ha 68 a 19 ca	5,6819
27	21543-F-614	LES BARRES	X	5 ha 43 a 91 ca	5,4391
28	21543-F-614	LES BARRES	X	5 ha 53 a 97 ca	5,5397
29	21543-F-614	LES BARRES	X	4 ha 89 a 25 ca	4,8925
30	21543-F-614	LES BARRES	X	5 ha 81 a 21 ca	6,0734
	21543-F-616	LES BARRES	X	26 a 13 ca	
31	21543-F-614	LES BARRES	X	6 ha 47 a 66 ca	6,4766
32	21543-F-614	LES BARRES	X	6 ha 32 a 65 ca	6,3265
33	21543-F-614	LES BARRES	X	6 ha 26 a 36 ca	6,2636
34	21543-F-614	LES BARRES	X	4 ha 49 a 72 ca	4,8779

Parcelle forestière	Référence cadastrale	Lieu-dit	Partie	Surf. cadastrale	Surface totale
	21543-F-616	LES BARRES	X	38 a 07 ca	
35	21543-F-614	LES BARRES	X	4 ha 96 a 21 ca	4,9621
36	21543-F-614	LES BARRES	X	4 ha 94 a 04 ca	4,9404
37	21543-F-614	LES BARRES	X	6 ha 03 a 16 ca	6,0316
38	21543-F-614	LES BARRES	X	4 ha 38 a 49 ca	4,3849
39	21543-F-614	LES BARRES	X	5 ha 45 a 35 ca	5,4535
40	21543-F-614	LES BARRES	X	5 ha 13 a 93 ca	5,1393
41	21626-AH-15	LE FAYS		17 ha 36 a 00 ca	17,3600
HSF1	21543-F-826	LE SARCY	X	73 a 20 ca	0,7320
HSF2	21543-F-614	LES BARRES	X	2 ha 36 a 36 ca	2,3636
HSF3	21543-F-614	LES BARRES	X	1 ha 03 a 64 ca	1,0364
HSF4	21543-F-826	LE SARCY	X	86 a 10 ca	0,8610
Total				230 ha 40 a 00 ca	230,4000

2.2 > Extrait de la matrice cadastrale

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
21543-F-614	LES BARRES	22	104 ha 47 a 80 ca
21543-F-615	LES BARRES	2	1 ha 02 a 80 ca
21543-F-616	LES BARRES	2	64 a 20 ca
21543-F-826	LE SARCY	15	63 ha 10 a 70 ca
21543-ZL-57	SUR LE COTEAU CHAMPELLEREY	10	43 ha 78 a 50 ca
21626-AH-15	LE FAYS	1	17 ha 36 a 00 ca
Total		52	230 ha 40 a 00 ca

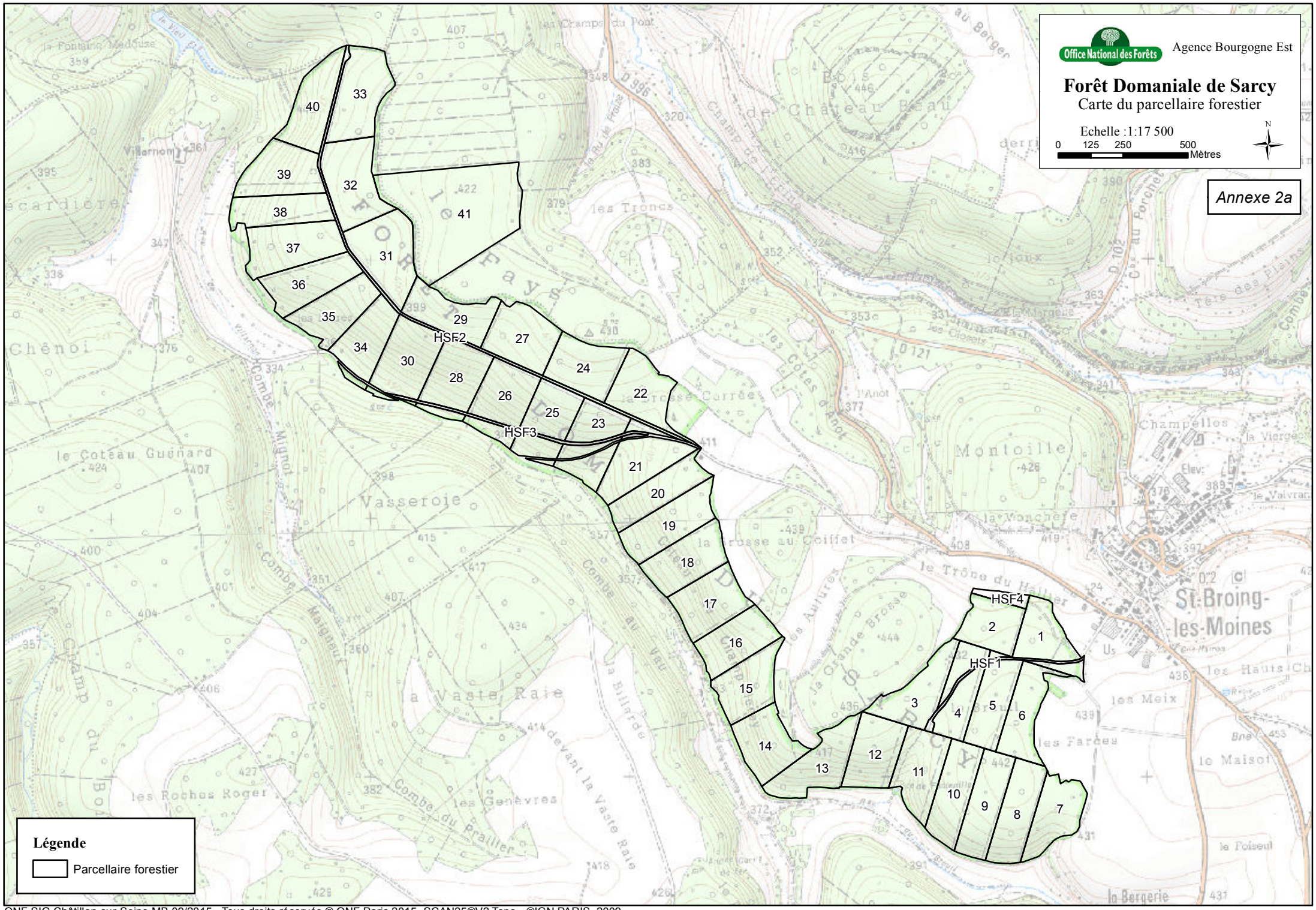

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2009

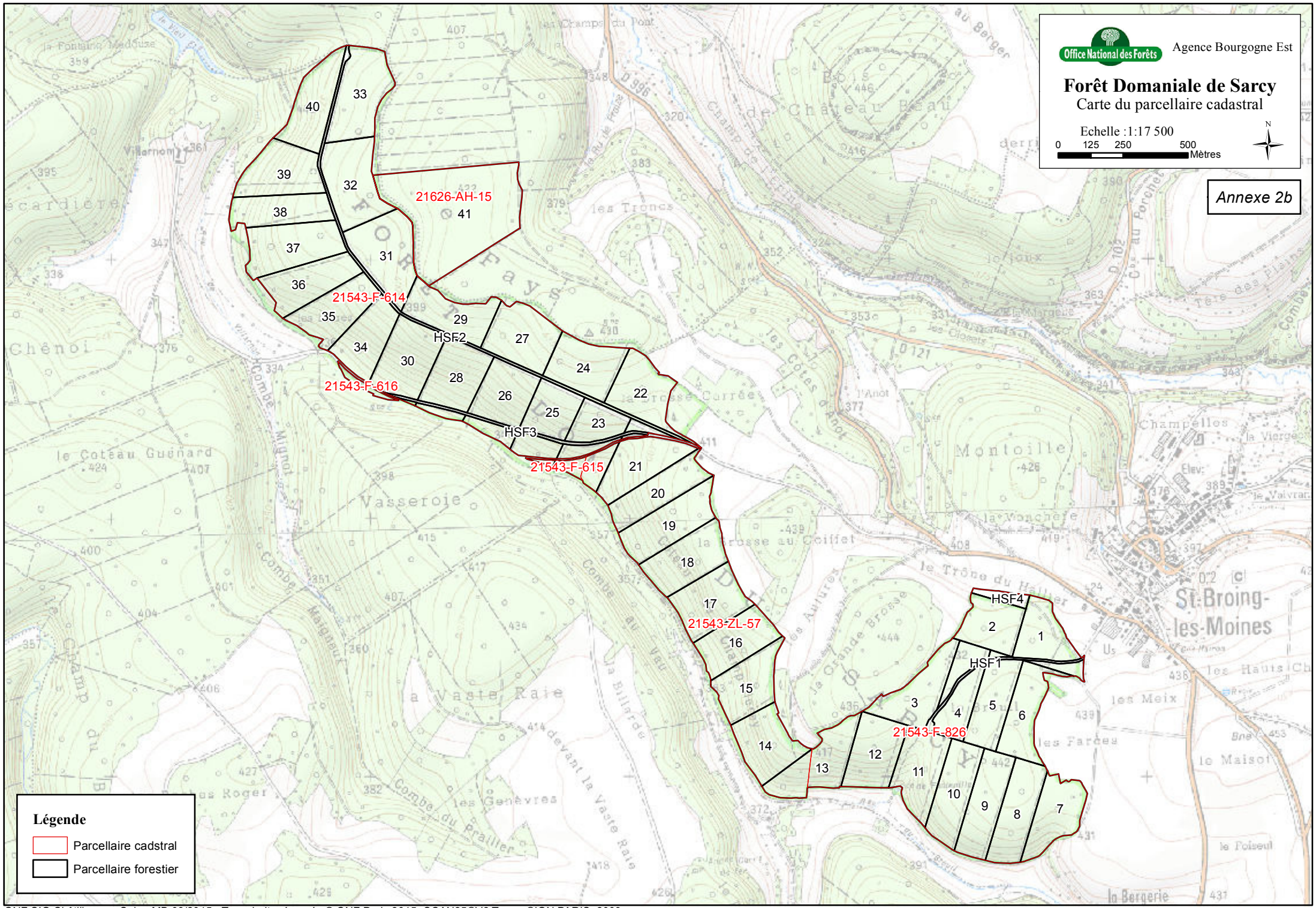

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2009

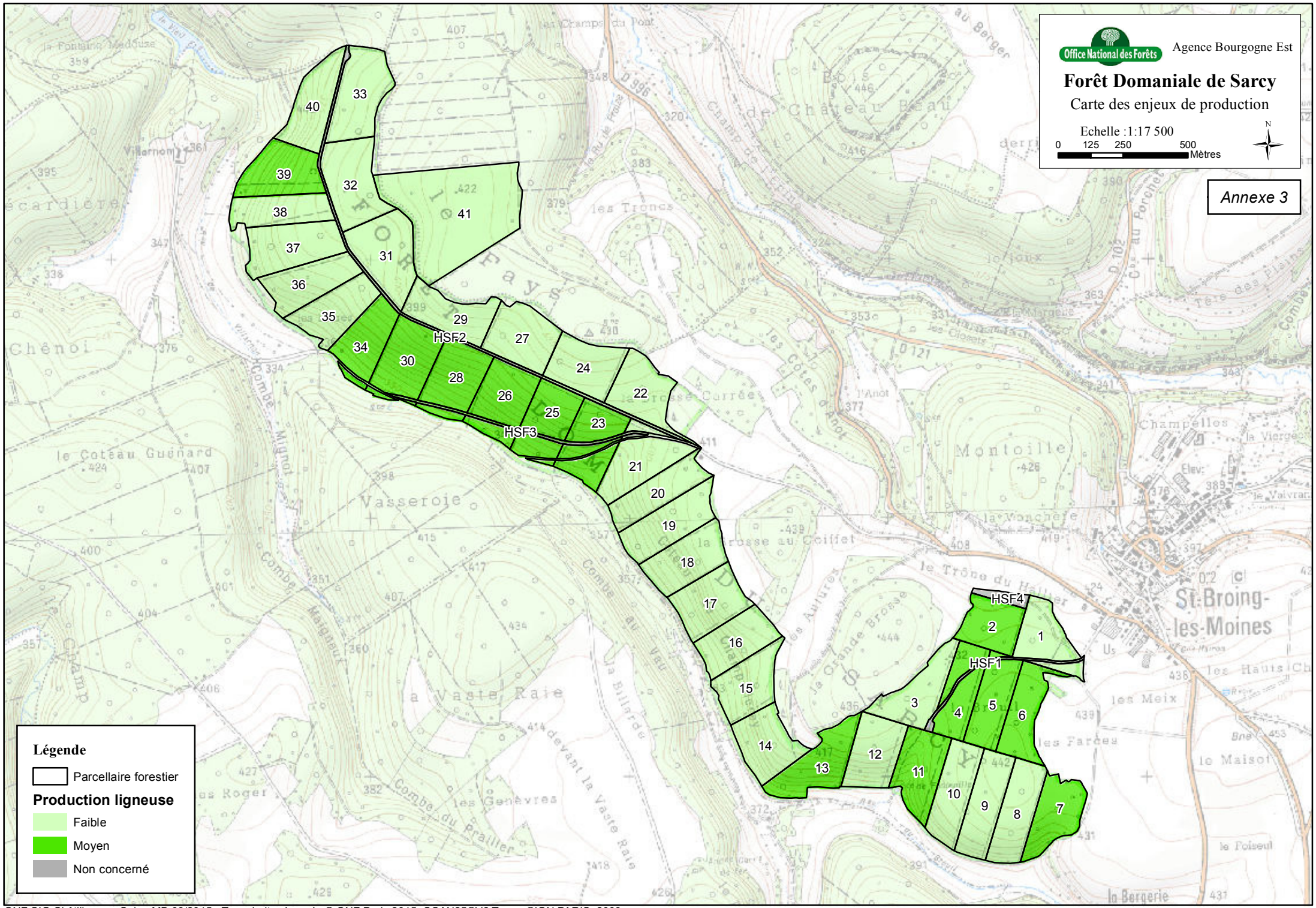

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2009

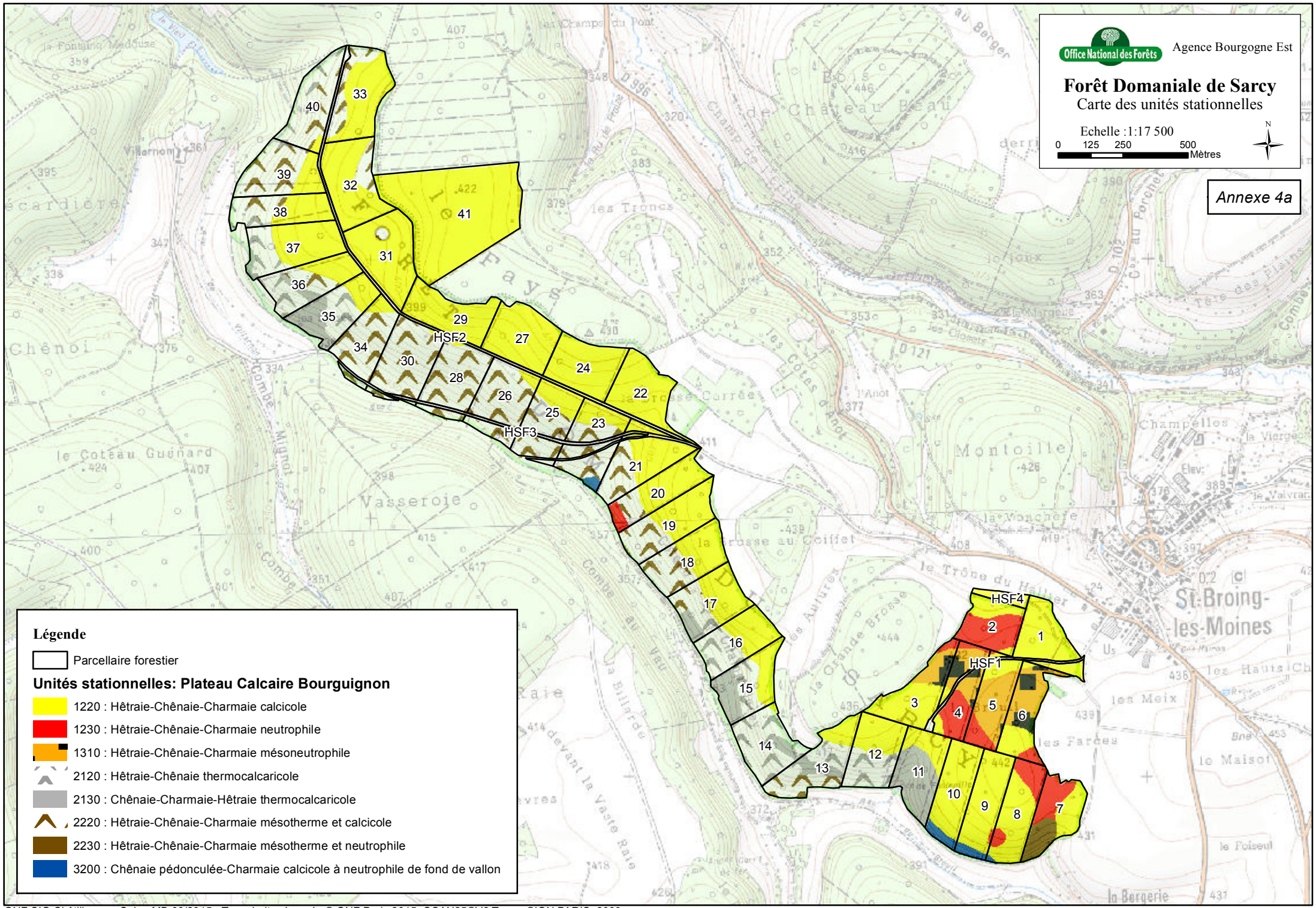

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2009

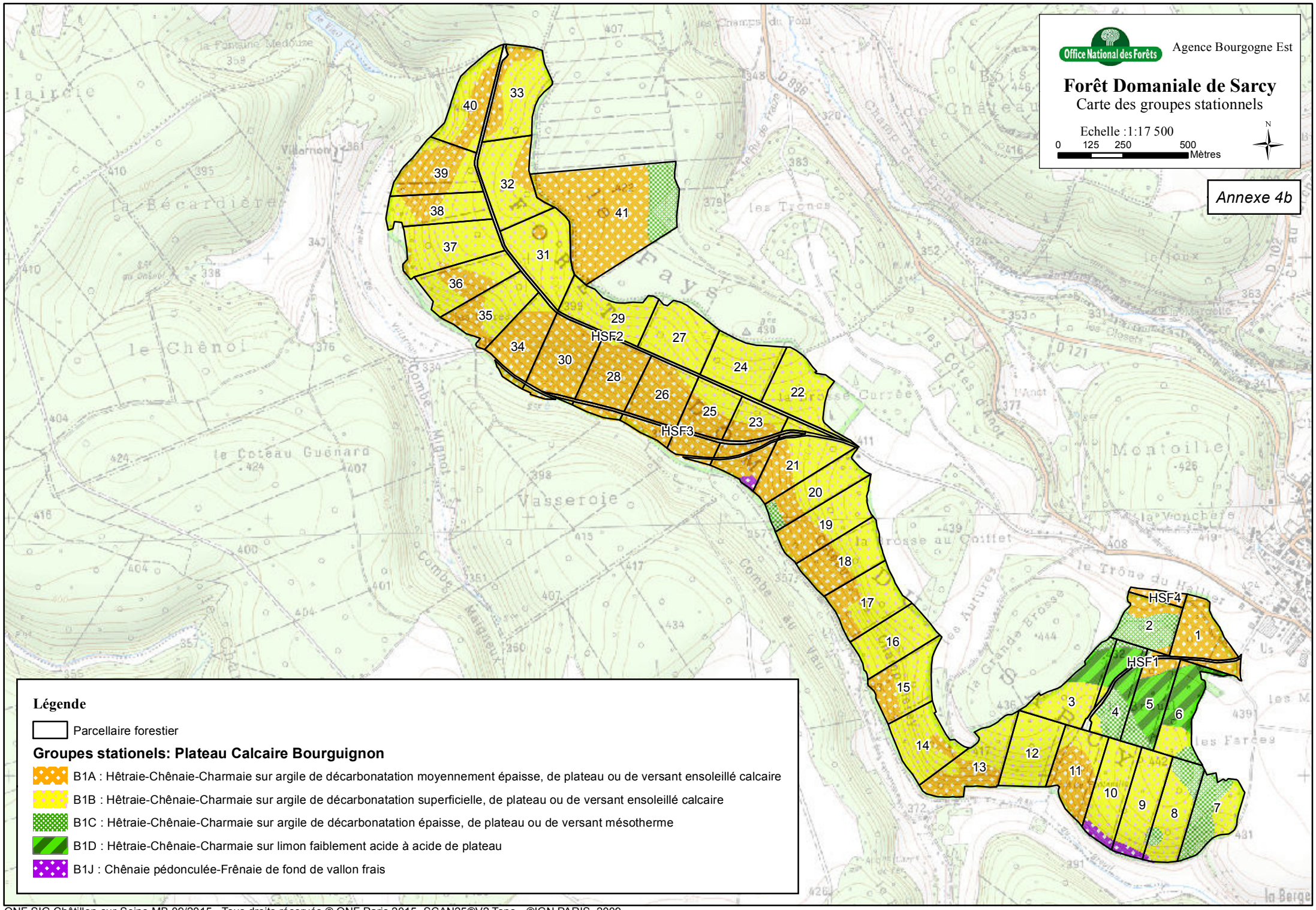

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2009

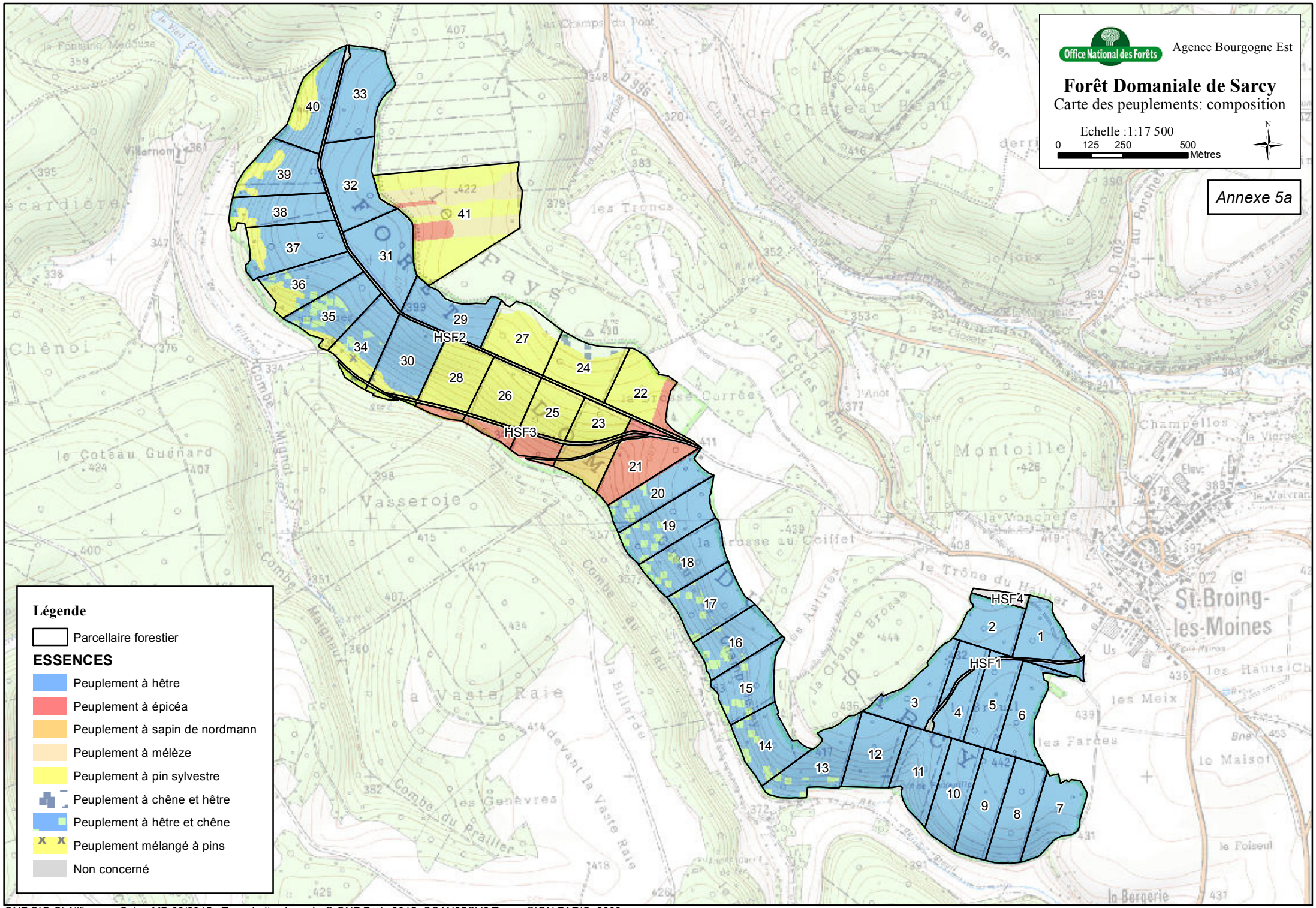

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2009

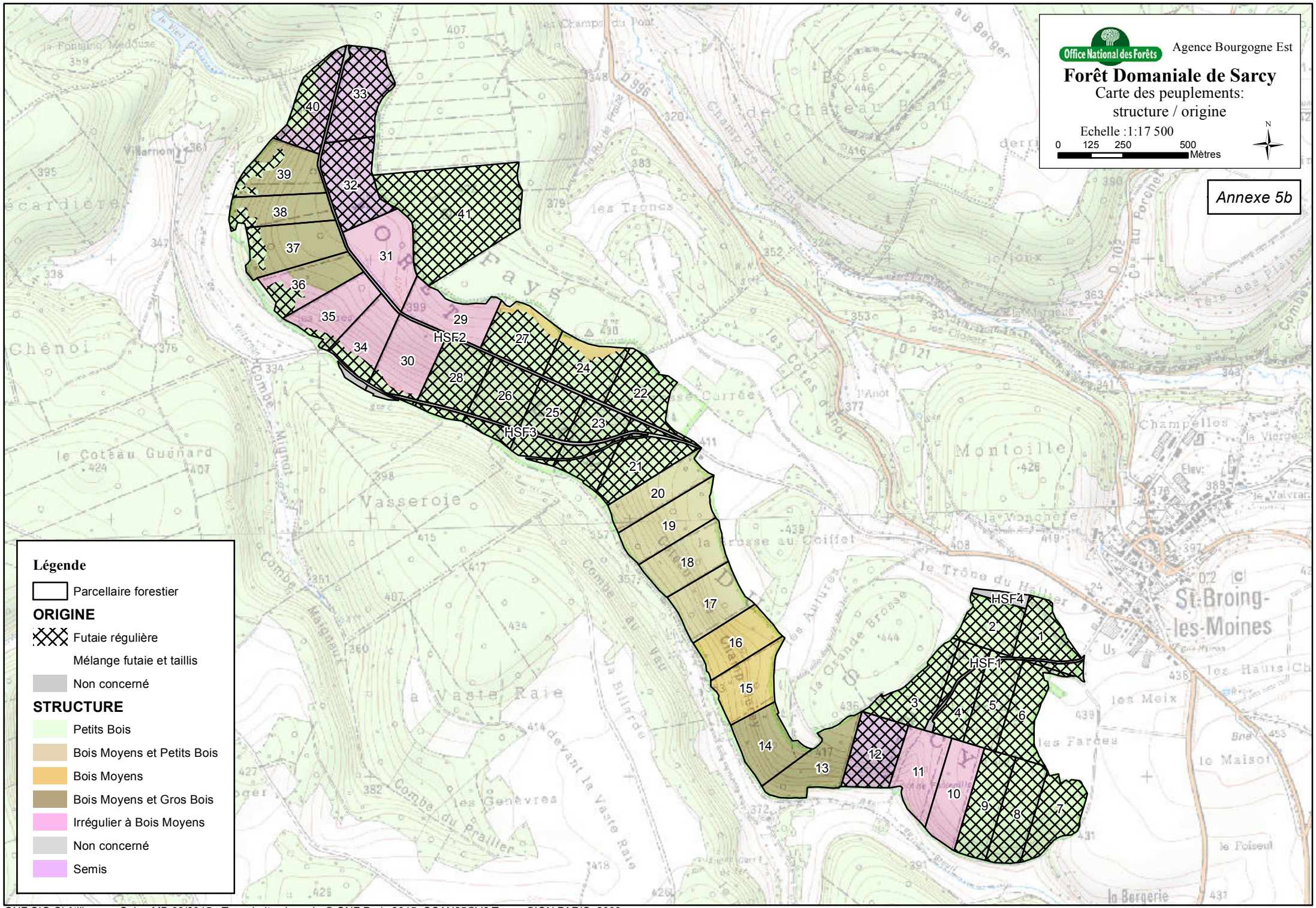

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2009

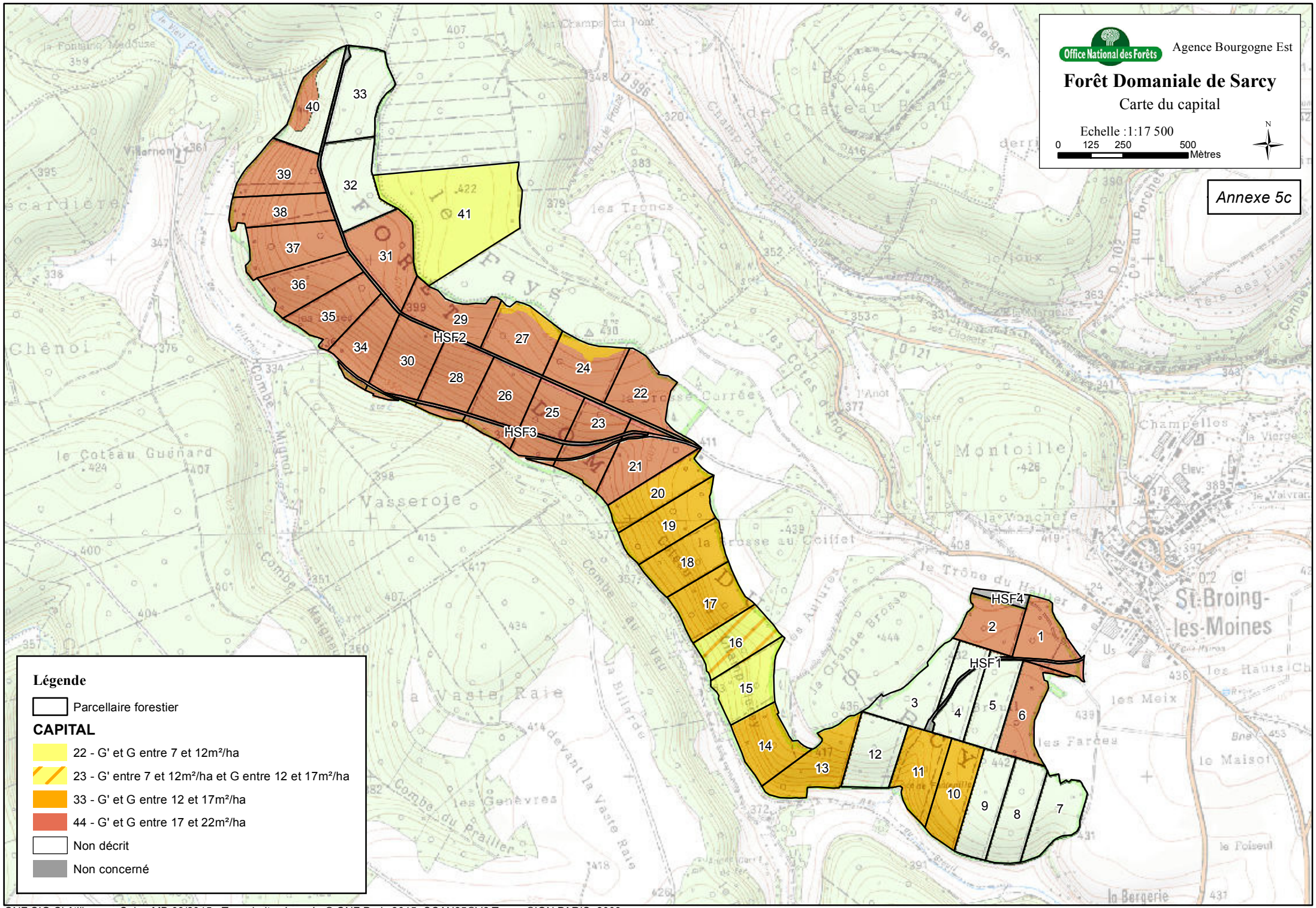

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2009

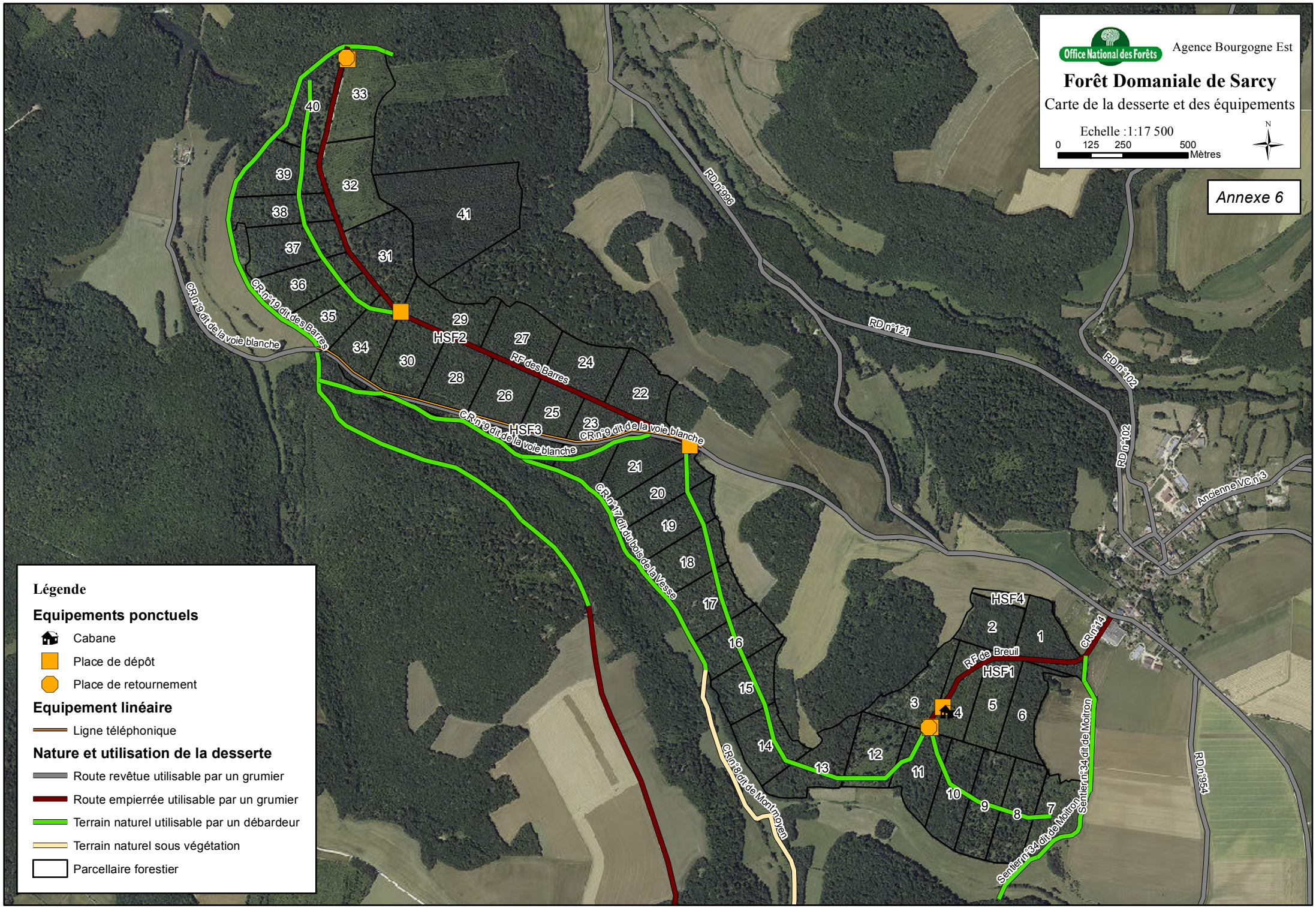

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 - BDORTHO® - ©IGN PARIS, année 2010

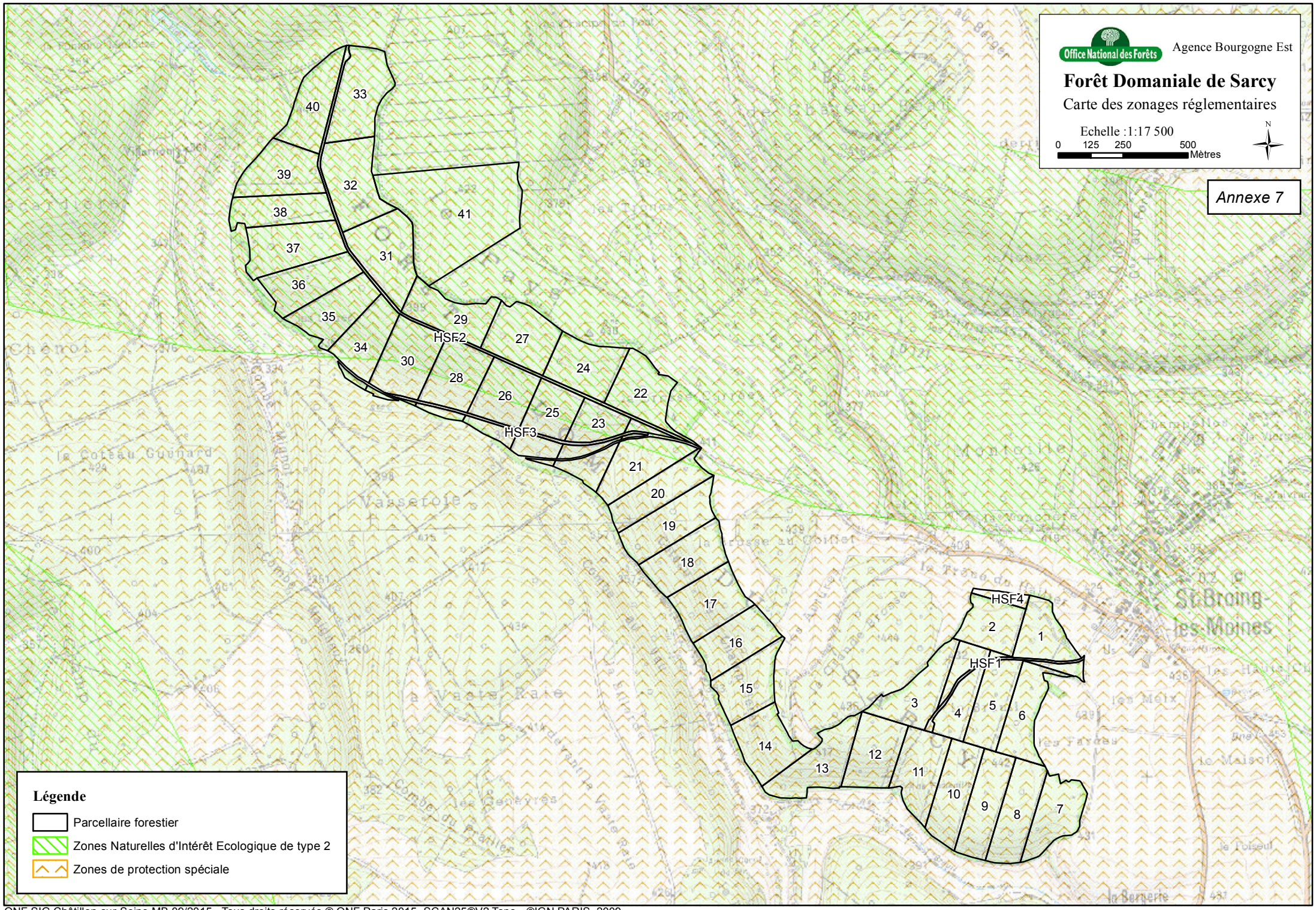

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2009

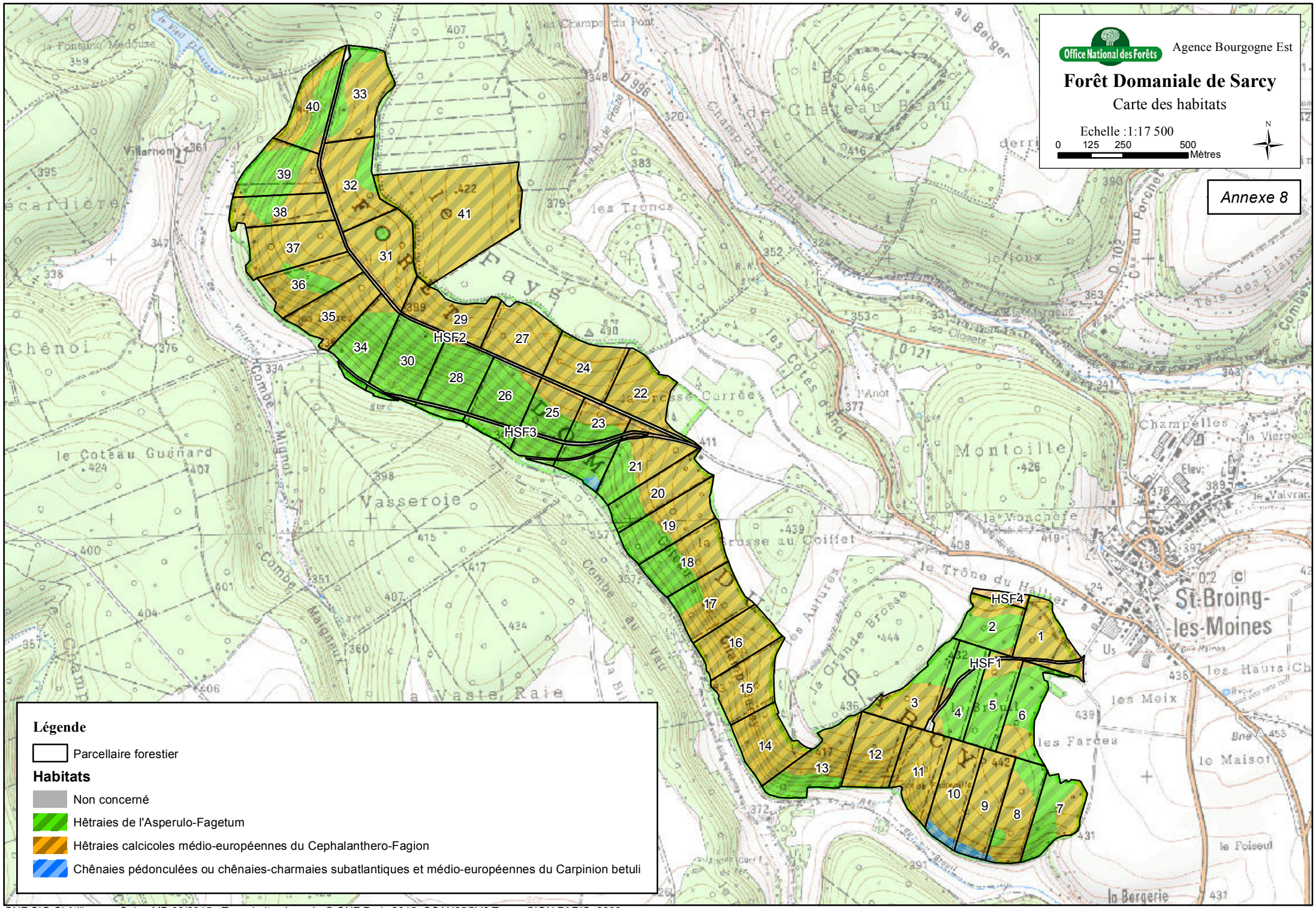

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2009

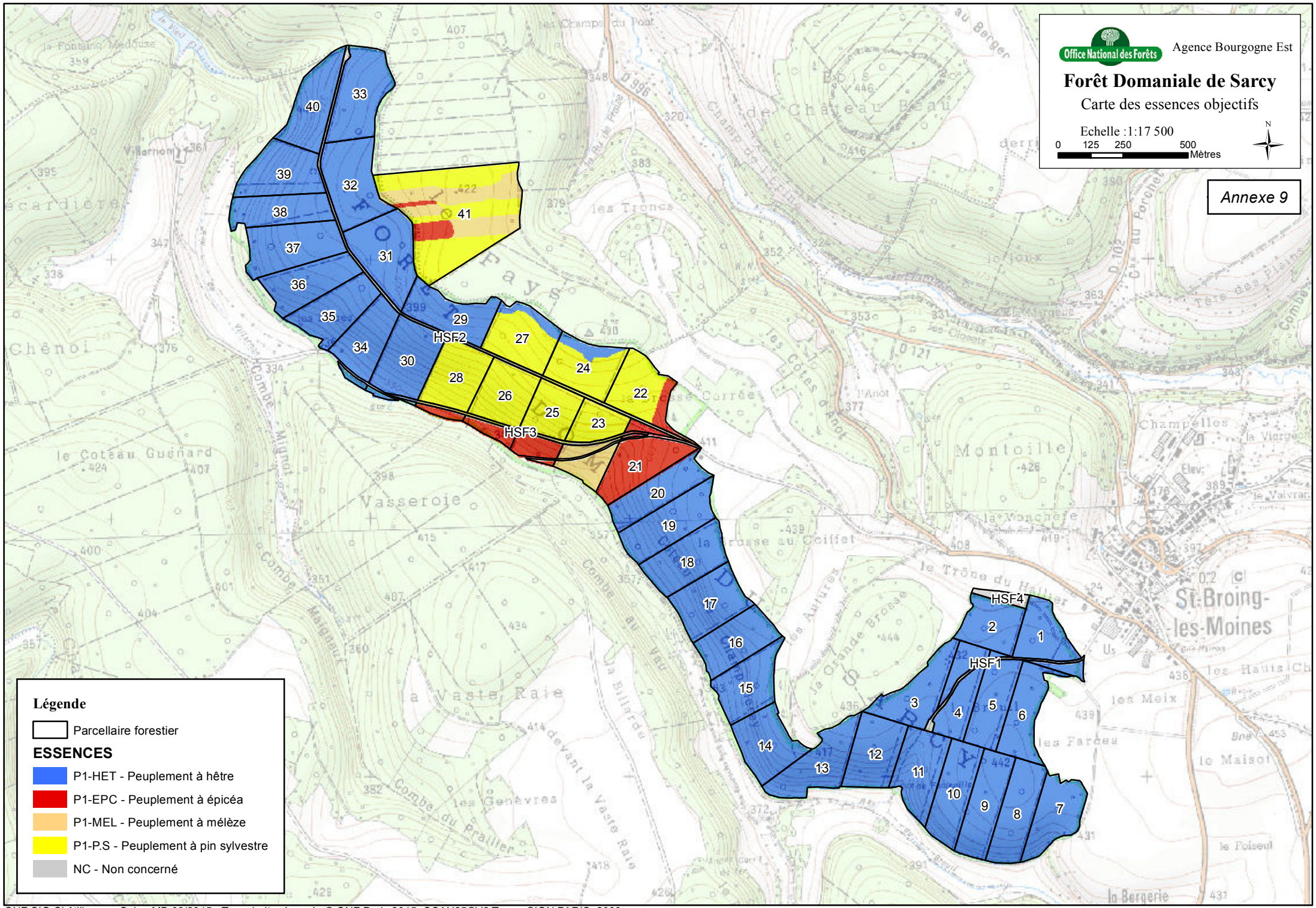

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2009

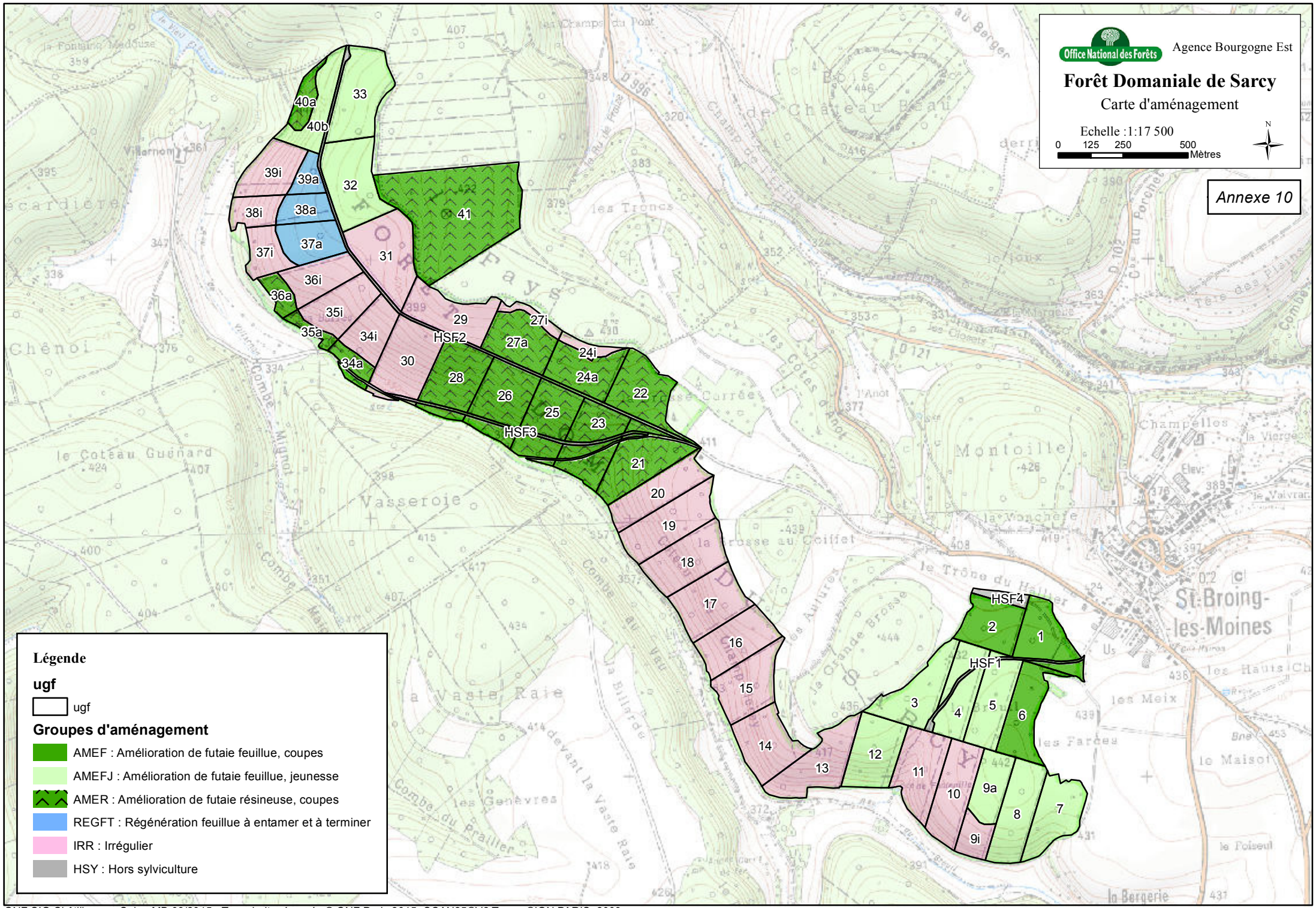

ONF SIG Châtillon-sur-Seine MB 09/2015 - Tous droits réservés © ONF Paris 2015 -SCAN25®V2 Topo - ©IGN PARIS, 2009

Forêt domaniale SARCY

parcelle	37	
n°sous plle	a	

Surface Local.	3,47	(ha)

Date inventaire	mai-15

Diamètre de précomptage	NOBLES	17,5	(cm)
	AUTRES		(cm)

Arbres Bio		arbres/ha

Hauteur dominante		(m)
Hauteur grume		(m)

Typologie des peuplements BCA		
Origine		
Composition :	PM-HET	
Structure :	32	
Capital :	33	
Perches		/ha
Potentiel de régénération		% de s

	HET	CHX	A.F			TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	5	4	31			40
25	0,05	4	9	30			43
30	0,07	5	21	28			54
35	0,10	4	15	16			35
40	0,13	5	7	10			22
45	0,16	23	13	4			40
50	0,20	22	7				29
55	0,24	21	1	2			24
60	0,28	22					22
65	0,33	10					10
70	0,38	8					8
75	0,44	4					4
80	0,50	2					2
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
110	0,95						
115	1,04						
120	1,13						
125	1,23						
130	1,33						
	TOTAL	135	77	121			333

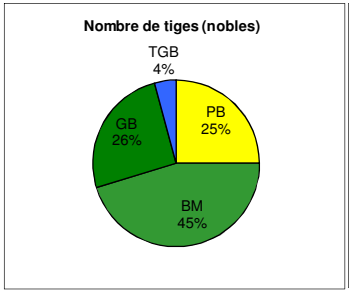

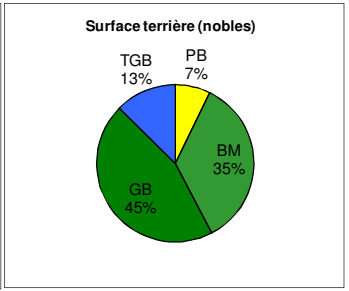

	HET	CHX	A.F	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/ GBM	4,92	0,27	0,09	1,64	1,64
Dg	**53**	**36**	**30**	**42**	**42**
Dg40+	56	46	43	53	53
Dg 2/3+	**56**	**37**	**31**	**45**	

Autres feuillus ►	CHA	F.T
20		
25		
30		
35		
40		
45		
50		
55		
60		
65		
70		
75		
80		
85		
90		

CHA : charme / F.T : feuillus tendres (bouleau, tremble, tilleul)

Taillis	G (m²/ha)		Hauteur	
			V (m³/ha)	
		estimé	V (m³/ha)	

Tarif	SR	→	10	10	10	10	10

	HET				CHX				A.F				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N
PB	3	0,1	1	0,28	4	0,2	1	0,33	18	0,7	5	0,29	24	1,0	7	0,29	24	1,0	7	0,29
BM	11	1,4	16	1,49	16	1,7	18	1,09	17	1,6	16	0,93	44	4,7	49	1,13	44	4,7	49	1,13
GB	22	5,4	67	3,09	2	0,5	6	2,39	1	0,1	2	2,89	24	6,0	74	3,02	24	6,0	74	3,02
TGB	4	1,7	22	5,50									4	1,7	22	5,50	4	1,7	22	5,50
Total	39	8,7	106	2,72	22	2,3	24	1,09	35	2,4	22	1	96	13,4	152	1,59	96	13,4	152	1,59
	Volume total 'grume'		**367**		**Volume total 'grume'**		**84**		**Volume total 'grume'**		**77**		**Volume total 'grume'**		**528**		**Volume total 'grume'**		**528**	
	Volume total bois fort		**621**		**Volume total bois fort**		**42**		**Volume total bois fort**		**34**		**Volume total bois fort**		**697**		**Volume total bois fort**		**697**	

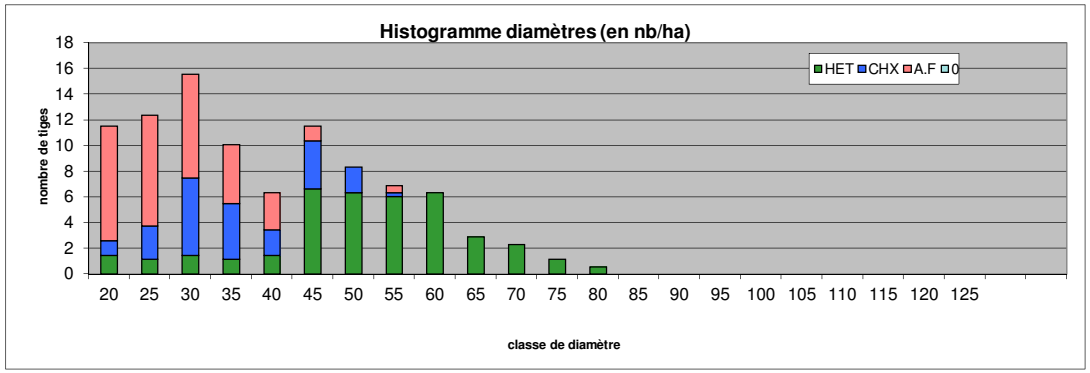

Autres nobles ►	Merisier MER	Robinier ROB	Fruitier FRU	Aulne AUL	E. Champ. ERC	Frêne FRE
10						
15						
20						
25						
30						
35						
40						
45						
50						
55						
60						
65						
70						
75						
80						
85						
90						

Forêt domaniale SARCY

parcelle	38	
n°sous plle	a	

Surface Local.	2,21	(ha)
Date inventaire	mai-15	

Diamètre de précomptage	NOBLES	17,5	(cm)
	AUTRES		(cm)

Arbres Bio		arbres/ha

Hauteur dominante		(m)
Hauteur grume		(m)

Typologie des peuplements BCA		
Origine		
Composition :	P1-HET	
Structure :	32	
Capital :	44	
Perches		/ha
Potentiel de régénération		% de s

	HET	CHX	A.F			TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	1	6	36			43
25	0,05	5	5	24			34
30	0,07	8	7	14			29
35	0,10	11	7	1			19
40	0,13	25	4	2			31
45	0,16	40	4				44
50	0,20	38					38
55	0,24	29	1				30
60	0,28	15					15
65	0,33	8					8
70	0,38	6		1			7
75	0,44	1					1
80	0,50						
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
110	0,95						
115	1,04						
120	1,13						
125	1,23						
130	1,33						
	TOTAL	187	34	78			299

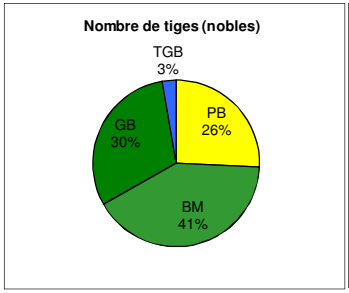

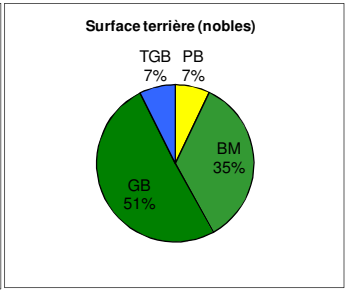

	HET	CHX	A.F	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/ GBM	2,16	0,10	0,29	1,67	1,67
Dg	**49**	**33**	**26**	**42**	**42**
Dg40+	51	44	52	51	51
Dg 2/3+	**52**	**36**	**24**	**46**	

Autres feuillus ►	CHA	F.T
20		
25		
30		
35		
40		
45		
50		
55		
60		
65		
70		
75		
80		
85		
90		

CHA : charme / F.T : feuillus tendres (bouleau, tremble, tilleul)

Taillis	G (m²/ha)		Hauteur	
			V (m³/ha)	
		estimé	V (m³/ha)	

Tarif	SR	→	10	10	10	10	10

	HET				CHX				A.F				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N
PB	3	0,1	1	0,35	5	0,2	1	0,28	27	1,0	7	0,27	35	1,4	10	0,28	35	1,4	10	0,28
BM	38	5,0	55	1,45	10	1,0	11	1,08	8	0,6	6	0,74	56	6,7	71	1,28	56	6,7	71	1,28
GB	41	9,6	117	2,88	0	0,1	1	2,89					41	9,7	118	2,88	41	9,7	118	2,88
TGB	3	1,2	16	5,13					0	0,2	2	5,01	4	1,4	19	5,12	4	1,4	19	5,12
Total	85	16,0	189	2,24	15	1,3	13	0,88	35	1,8	15	0	135	19,2	218	1,61	135	19,2	218	1,61
	Volume total 'grume'		**418**		**Volume total 'grume'**		**30**		**Volume total 'grume'**		**34**		**Volume total 'grume'**		**482**		**Volume total 'grume'**		**482**	
	Volume total bois fort		**592**		**Volume total bois fort**		**10**		**Volume total bois fort**		**31**		**Volume total bois fort**		**632**		**Volume total bois fort**		**632**	

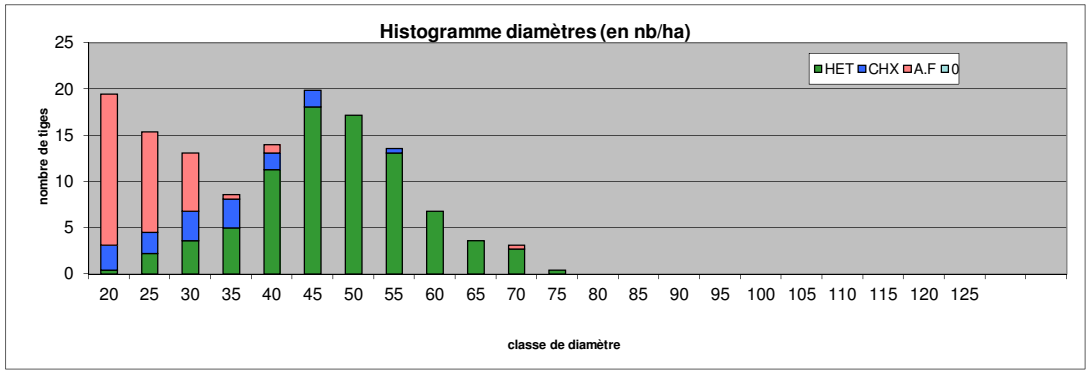

Autres nobles ►	Merisier MER	Robinier ROB	Fruitier FRU	Aulne AUL	E. Champ. ERC	Frêne FRE
10						
15						
20						
25						
30						
35						
40						
45						
50						
55						
60						
65						
70						
75						
80						
85						
90						

Forêt domaniale SARCY

parcelle	39
n°sous plle	a

Surface Local.	1,45	(ha)

Date inventaire	mai-15

Diamètre de précomptage	NOBLES	17,5	(cm)
	AUTRES		(cm)

Arbres Bio		arbres/ha

Hauteur dominante		(m)
Hauteur grume		(m)

Typologie des peuplements BCA		
Origine		
Composition :	P1-HET	
Structure :	32	
Capital :	44	
Perches		/ha
Potentiel de régénération		% de s

		HET	CHX	A.F			TOTAL
Diam.	g un.	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
10	-						
15	-						
20	0,03	4	5	12			21
25	0,05	5	10	14			29
30	0,07	10	14	13			37
35	0,10	11	6	10			27
40	0,13	13	8	1			22
45	0,16	8	3	4			15
50	0,20	20	1	1			22
55	0,24	11	1				12
60	0,28	17					17
65	0,33	4					4
70	0,38	4		1			5
75	0,44	3					3
80	0,50	1					1
85	0,57						
90	0,64						
95	0,71						
100	0,79						
105	0,87						
110	0,95						
115	1,04						
120	1,13						
125	1,23						
130	1,33						
	TOTAL	111	48	56			215

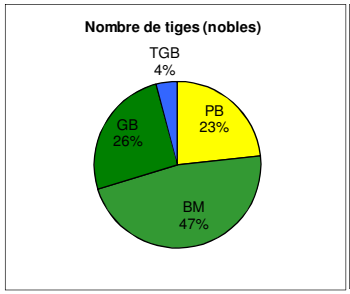

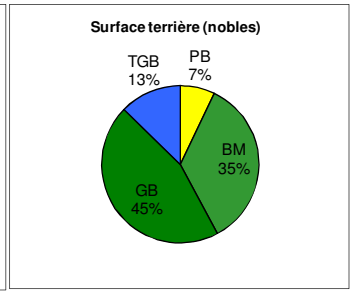

	HET	CHX	A.F	Sous tot nobles	TOTAL
GGB/ GBM	3,43	0,14	0,22	1,65	1,65
Dg	**49**	**33**	**31**	**42**	**42**
Dg40+	55	43	49	53	53
Dg 2/3+	**53**	**36**	**32**	**44**	

Autres feuillus ►	CHA	F.T
20		
25		
30		
35		
40		
45		
50		
55		
60		
65		
70		
75		
80		
85		
90		

CHA : charme / F.T : feuillus tendres (bouleau, tremble, tilleul)

Taillis	G (m²/ha)		Hauteur	
			V (m³/ha)	
		estimé	V (m³/ha)	

Tarif	SR	→	10	10	10	10	10

	HET				CHX				A.F				SOUS Total des nobles				TOTAL			
	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N	N/ha	G/ha	V Grume	V/N
PB	6	0,3	2	0,30	10	0,4	3	0,32	18	0,7	5	0,30	34	1,4	11	0,30	34	1,4	11	0,30
BM	29	3,2	34	1,17	21	2,1	21	1,00	19	1,8	18	0,95	70	7,1	73	1,05	70	7,1	73	1,05
GB	36	8,7	107	2,98	1	0,3	4	2,60	1	0,1	2	2,31	38	9,2	112	2,96	38	9,2	112	2,96
TGB	6	2,3	31	5,54					1	0,3	3	5,01	6	2,6	34	5,49	6	2,6	34	5,49
Total	77	14,5	173	2,26	33	2,8	28	0,85	39	3,0	29	1	148	20,3	230	1,55	148	20,3	230	1,55
	Volume total 'grume'		251		Volume total 'grume'		41		Volume total 'grume'		42		Volume total 'grume'		334		Volume total 'grume'		334	
	Volume total bois fort		403		Volume total bois fort		16		Volume total bois fort		24		Volume total bois fort		443		Volume total bois fort		443	

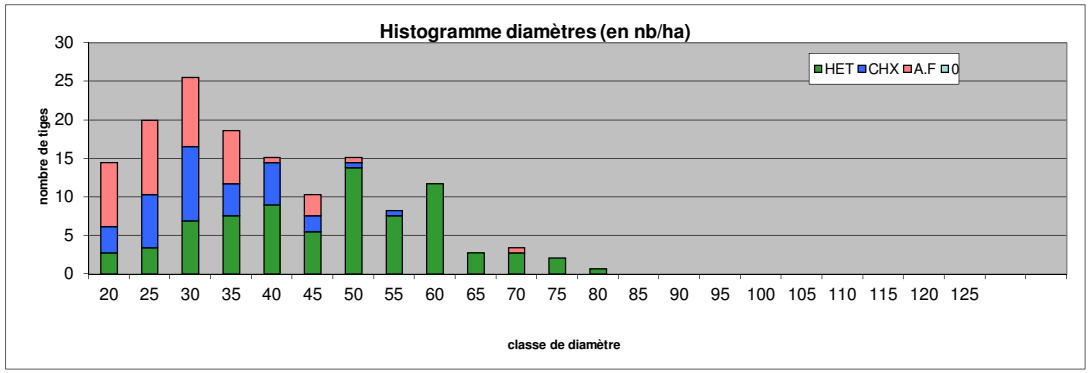

Autres nobles ►	Merisier MER	Robinier ROB	Fruitier FRU	Aulne AUL	E. Champ. ERC	Frêne FRE
10						
15						
20						
25						
30						
35						
40						
45						
50						
55						
60						
65						
70						
75						
80						
85						
90						